

**COMMUNE DE CUGY (VAUD)**

**PREAVIS N° 10 / 2012**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**GESTION 2011**

**ET**

**COMPTES 2011**

# RAPPORT DE GESTION 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 93c de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956" et sur l'article 132 du règlement du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2006, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2011.

# CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil au 31 décembre 2010 a été maintenue pour les six derniers mois de la législature 2006-2011.

La séance d'installation des autorités pour la législature 2011-2016, présidée par M. le Préfet, s'est tenue le 31 mai 2011. A cette occasion, les nouveaux élus ont été assermentés. Il a été procédé également à l'élection des représentants du Bureau du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

Bureau du Conseil communal	Jusqu'au 30.06.2011	Dès le 01.07.2011
<b>Président</b>	M. Jürg Schweizer	<b>M. Thierry Amy</b>
<b>Vice-président</b>	M. Thierry Rebourg	<b>M. Thierry Rebourg</b>
<b>Scrutateurs</b>	M. Roland Karlen	<b>M. Jean-Claude Curchod</b>
	M. Pascal Aellen	<b>M. Henri Guex</b>
<b>Scrutateurs suppléants</b>	Mme Jacqueline Salquin	<b>M. Sébastien Gasser</b>
	M. René Grisoni	<b>Mme Aurore Zucker</b>

<b>Secrétaire</b>	Mme Danièle Dubuis	<b>Mme Valérie Seivel</b>
-------------------	--------------------	---------------------------

<b>Huissier</b>	M. Claude-Alain Pellaux	<b>M. Hasib Grozdanic</b>
-----------------	-------------------------	---------------------------

En dépit des difficultés rencontrées pour susciter le nombre de candidatures requises pour le renouvellement du Conseil communal, les élections communales ont permis à l'organe délibérant de retrouver ses effectifs au complet, soit 55 membres au 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

- 37 membres issus du 1<sup>er</sup> tour d'élection organisé le 13 mars 2011,
- 17 conseillers élus tacitement au 2<sup>ème</sup> tour le 3 avril 2011 et
- 4 conseillers élus suite à l'élection du 3<sup>ème</sup> tour du 15 mai 2011.

Alors que 11 sièges étaient à pourvoir pour compléter le nombre de suppléants fixé par l'art 26 du règlement du Conseil communal, Une seule candidature a été déposée. En raison de la démission d'un conseiller communal lors de la séance du 3 novembre 2011, la suppléante a été assermentée. La liste des suppléants est ainsi épuisée.

## COMMISSIONS ET DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL

### Commissions

Commission de gestion	Jusqu'au 30.06.2011	Dès le 01.07.2011
<b>Président</b>	M. Christian Durussel	M. Jean-François Détraz
<b>Membres</b>	Mme Eveline Bourgoïn (jusqu'au 30.06.2010)	M. Jean-Claude Bertholet
	M. Jean-François Détraz	M. Pierre Charpié
	Mme Sylvette Janin (jusqu'au 30.06.2010)	M. Daniel Bally
	M. Alain Rey	M. Gaëtan Franzini
	M. Jean-Pierre Sterchi (dès le 09.12.2010)	M. Jérôme Karlen
		M. Grégoire Laufer

Commission des finances	Jusqu'au 30.06.2011	Dès le 01.07.2011
<b>Président</b>	M. Charles Leu	M. Bertrand Fahrni
<b>Membres</b>	M. Samuel Droguet	M. Jacques Demont
	M. Cédric Margot (jusqu'au 04.11.2010)	M. Armand Jost
	Mme Jane Meylan	M. Makus Roth
	M. Philippe Müggli	M. Christian Sollberger

<b>Commission de recours en matière d'impôt</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Président</b>	M. Yvan Burdet	M. Bruno Favaro
<b>Membres</b>	Mme Geneviève Fellrath M. Philippe Schmittler	Mme Geneviève Fellrath M. Gilles Renaud

<b>Fichiers informatiques et protection des données personnelles</b>	<b>27.10.2010</b>	La commission a été dissoute suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des données et la désignation d'un préposé cantonal en la matière.
<b>Membres</b>	Mme Anne-Françoise Clerc M. Thierry Rebourg M. Michel Rudaz	

## Délégués

<b>Conseil intercommunal de l'AET</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégués</b>	M. Daniel Bally M. Michel Rudaz	M. Michel Rudaz
<b>Suppléants</b>	M. Jean-Claude Curchod M. Henri Guex	M. Daniel Bally

<b>Protection civile</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégué</b>	M. Michel Rudaz	M. Bruno Favaro
<b>Suppléant</b>	M. René Grisoni	M. Gilles Renaud

<b>Association du Gros-de-Vaud</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégué</b>	M. Jürg Schweizer	M. Thierry Amy

<b>Conseil intercommunal de l'ASICE</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégué</b>	M. Thierry Amy	Mme Vesna Stanimirovic
<b>Suppléant</b>	M. Philippe Schmittler	Mme Joëlle Herren Laufer

<b>Commission municipale d'urbanisme - COMUR</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégué</b>	M. Jean-Louis Genre	M. Samuel Droguet

<b>Commission municipale de police</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
<b>Délégué</b>	M. Cédric Margot (jusqu'au 04.11.2010)	M. Philippe Vallelian

## **SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL**

Au cours de l'année 2011, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises à la Maison villageoise.

Les séances des 10 mars, 5 mai, et 23 juin, faisant partie de la législature 2006-2011, se sont déroulées sous la présidence de M. Jürg Schweizer.

La séance du 31 mai, séance constitutive, était la 1<sup>ère</sup> de la nouvelle législature.

Les trois séances de la législature 2011-2016, les 15 septembre, 3 novembre et 8 décembre, ont été conduites par le nouveau président, M. Thierry Amy.

9 préavis municipaux ont été proposés à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

### **10 mars 2011**

n° 60 – 2011 Demande d'autorisation d'utiliser le crédit de construction de Fr. 3'365'000.--, octroyé dans le cadre du préavis no 42-2009, pour le financement d'équipements complémentaires au bâtiment de la voirie et de la déchetterie de Praz-Faucon (accepté).

### **5 mai 2011**

n° 61 – 2011 Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.-- pour la mise en séparatif, le remplacement d'une conduite d'eau potable, la construction d'un trottoir et l'extension de l'éclairage du Chemin de la Cavenettaz et réponse à la motion de M. Thierry Amy concernant l'étude de complèter de la mise en séparatif restante à exécuter (accepté).

### **23 juin 2011**

n° 62 – 2011 Gestion et comptes 2010 (accepté).

n° 63 – 2010 Relatif à la réorganisation territoriale de l'Association Régionale de l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) (accepté).

### **15 septembre 2011**

n° 01 – 2011 Demande d'octroi d'autorisations générales pour la législature 2011-2016 (accepté).

### **3 novembre 2011**

n° 02 – 2011 Arrêté d'imposition pour l'année 2012 (accepté).

### **8 décembre 2011**

n° 03 – 2011 Fixation des plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2011 / 2016 (accepté).

n° 04 – 2011 Budget 2012 (accepté).

n° 05 – 2011 Préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Bottens, Bretigny s/Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et Poliez-Pittet (accepté).

## **MOTIONS**

Aucune motion n'a été déposée en 2011.

### **Motions en attente de réponse**

<b>Motion</b>	<b>Déposée par</b>	<b>Date de dépôt</b>
<i>« La Municipalité doit présenter au Conseil communal de Cugy une étude comprenant un état des lieux complet de la mise en séparatif des collecteurs d'eau communaux et des travaux</i>	M. Thierry Amy	25.11.2010

<i>restant à exécuter en vue de la mise en conformité complète des installations de notre commune à la réglementation fédérale et cantonale en vigueur en la matière, un budget de mise en œuvre y relatif (étude et exécution), ainsi qu'un planning des travaux nécessaires à cet effet. »</i>		
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

La Municipalité a présenté sa réponse dans le cadre du préavis no 61/2011 (Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.- pour la mise en séparatif, le remplacement d'une conduite d'eau potable, la construction d'un trottoir et l'extension de l'éclairage du Chemin de la Cavenettaz).

Elle précise dans sa réponse qu'à ce jour 88% du réseau communal d'épuration est réalisé et identifie les 12% restant. Le montant des travaux à réaliser est estimé à Fr.2'220'000.- ; ceux-ci devraient être réalisés au cours de la législature actuelle.

## **POSTULATS**

1 postulat a été déposé en 2011.

<b>Postulat</b>	<b>Déposée par</b>	<b>Date de dépôt</b>
<i>« Le présent postulat invite la Municipalité à étudier et de renégocier les contrats passés avec les entreprises de récupération »</i>	M. Philippe Muggli	10.03.2011

La Municipalité a apporté sa réponse lors de la séance du 8 décembre 2011.

Elle précise dans sa réponse que le rapport de gestion de l'année 2011 sera l'occasion de faire un premier bilan de l'exploitation de notre nouvelle déchetterie ; ainsi, les comparaisons avec les chiffres des années précédentes ou avec ceux d'autres communes dont l'équipement est comparable commenceront à prendre une certaine pertinence.

<b>Postulat</b>	<b>Déposée par</b>	<b>Date de dépôt</b>
<i>« Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité et la mise en place d'une planification financière telle que préconisée par l'Etat de Vaud ».</i>	M. Charles Leu	12.12.2010.

La Municipalité a répondu à ce postulat lors de la séance du Conseil communal du 6 juin 2011.

Elle précise dans sa réponse avoir fait l'acquisition d'un programme informatique de planification financière permettant d'étayer les prévisions telles qu'elles étaient faites jusqu'alors et d'en faciliter l'établissement.

Cet outil a été utilisé pour élaborer le préavis no 03/2011 proposant le plafond d'endettement pour la législature en cours.

## **OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2011**

La Commission de gestion a adressé à la Municipalité 2 observations et 8 vœux dans son rapport 2010. L'Exécutif a présenté ses réponses dans la séance du 23 juin 2011. Elles ont toutes été acceptées.

## **AUTORISATIONS GENERALES ACCORDEES A LA MUNICIPALITE PAR LE CONSEIL COMMUNAL**

En vertu de l'article 4 de la loi sur les communes, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité, pour la durée de la législature, une délégation de compétences portant sur l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation générale de plaider.

Pour 2011, il a été fait usage de ces autorisations dans les cas suivants :

Autorisation de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières

- néant

Autorisation sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations

- Achat de 7 actions de MCH Group SA.

Autorisation sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise

Aucun placement n'a été réalisé en 2011.

Autorisation de plaider

Utilisée dans le cadre du litige suivant :

- Recours Patrick Schmalz et consorts contre la décision de la Municipalité de Cugy du 28 septembre 2011 (permis de construire une station-service avec shop, tunnel de lavage pour voitures sur les parcelles 213 et 214).

# ELECTIONS ET VOTATIONS

## Elections communales 2011

Le programme cantonal des élections communales comportait les échéances suivantes.

13 mars 2011	1 <sup>er</sup> tour - Election - du Conseil communal - de la Municipalité
03 avril 2011	2 <sup>ème</sup> tour éventuel - Election - du Conseil communal
15 mai 2011	Election – 2 <sup>ème</sup> tour – élection - de 4 conseillers communaux - du Syndic
15 septembre 2011	des 11 suppléants au Conseil communal
27 novembre 2011	1 <sup>er</sup> tour Election d'un conseiller municipal

Les électeurs de Cugy se sont déplacés aux urnes deux fois pour élire leurs représentants au sein de la Municipalité et du Conseil communal. Une élection complémentaire a été nécessaire le 15 mai 2011 pour compléter l'effectif du Législatif. En conséquence, l'élection des suppléants a été reportée au 4 septembre 2011.

Pour les 11 suppléants au Conseil communal recherchés, seule une personne a déposé sa candidature.

A la demande de la Municipalité et du président du Conseil communal, compte tenu des difficultés à trouver des candidats, les autorités cantonales ont renoncé à effectuer une nouvelle élection pour rechercher les 10 suppléants manquants. Lorsque le nombre de membres du Conseil communal sera réduit d'un cinquième, une élection complémentaire devra être mise sur pied pour compléter le Conseil et constituer la liste des suppléants.

### 13 mars : Municipalité et Conseil Communal – 1<sup>er</sup> tour

#### Conseil Communal

Electeurs inscrits **1594** Taux de participation **33,18 %**

Bulletins	
Rentrés	531
Blancs	9
Nuls	2
Voix éparses	455
Majorité absolue	265

#### Municipalité

Electeurs inscrits **1594** Taux de participation **34,06 %**

Bulletins	
Rentrés	545
Blancs	9
Nuls	2
Voix éparses	52
Majorité absolue	273

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir	Candidats ayant obtenu la majorité absolue
Municipalité	7	5	5 (*)
Conseil communal	37	55	37

(\*) 4 candidats nouveaux et un sortant – MM. Christian Durussel, Jean-Pierre Sterchi, Roland Karlen, Joseph Piscitello et Raymond Bron – obtiennent la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.

### 3 avril : Conseil Communal – 2ème tour

	Candidats inscrits	Sièges à repouvoir
Conseil communal	17	21

Les candidats sont élus tacitement

### 5 avril : Syndic – 1er Tour

	Candidats inscrits	Sièges à repouvoir
Syndic	1	1

Seul candidat, M. Raymond Bron, syndic sortant, est élu tacitement.

### 15 mai : Election complémentaire de 4 conseillers communaux – 3ème tour

Electeurs inscrits **1422** Taux de participation **34,10%**

Bulletins	
Rentrés	485
Blancs	7
Nuls	0
Voix éparses	11
Majorité absolue	243

	Candidats inscrits	Sièges à repouvoir	Candidats ayant obtenu la majorité absolue
Conseil communal	7	4	4

### 4 septembre : Election complémentaire de 11 suppléants

	Candidats inscrits	Sièges à repouvoir
Conseil communal	1	11

Le candidat est élu tacitement

### 27 novembre : Election complémentaire à la municipalité : 1er tour

Electeurs inscrits **1423** Taux de participation **36,19 %**

Bulletins	
Rentrés	517
Blancs	25
Nuls	2
Voix éparses	11
Majorité absolue	258

	Candidats inscrits	Sièges à repouvoir	Candidats ayant obtenu la majorité absolue
Municipalité	2	1	1

M. Philippe Flückiger obtient la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et est élu à la Municipalité.

## Votations cantonales et fédérales

Les électeurs se sont déplacés aux urnes à 7 reprises les 13 février, 15 mai, 4 septembre, 23 octobre, 13 novembre, 27 novembre et 18 décembre 2011.

### 13 février 2011 : votations cantonales et fédérales

#### Votations fédérales

1. Initiative sur les armes

Electeurs inscrits

1431

Taux de participation

54.09 %

Bulletins	
Rentrés	774
Blancs	6
Nuls	3
Valables	765

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	469	296	61.31	38.69
Canton	107'098	92'354	53.70	46.30
Suisse	1'083'161	1'395'806	43.70	56.30

### 15 mai 2011 : votations cantonales

#### Votations cantonales

1. Préavis du canton à l'étape 1 du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes" concernant le stockage des déchets nucléaires.

Electeurs inscrits

1422

Taux de participation

41.14 %

Bulletins	
Rentrés	585
Blancs	16
Nuls	1
Valables	568

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	230	338	40.49	59.51
Canton	52'001	95'922	35.15	64.85

2. Initiative populaire "Pour le droit à un salaire minimum"

Electeurs inscrits

1422

Taux de participation

41.14 %

Bulletins	
Rentrés	585
Blancs	7
Nuls	1
Valables	577

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	258	319	44.71	55.29
Canton	72'974	76'300	48.89	51.11

3. Loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)

Electeurs inscrits

1422

Taux de participation

41.14 %

Bulletins	
Rentrés	585
Blancs	6
Nuls	1
Valables	578

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	334	244	57.79	42.21
Canton	91'027	57'884	61.13	38.87

#### 4 septembre 2011 : votations cantonales

##### Votations cantonales

#### 1. Initiative populaire 'Vivre et voter ici' - Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal

Electeurs inscrits **1410** Taux de participation **41.84 %**

Bulletins	
Rentrés	590
Blancs	5
Nuls	0
Valables	585

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	148	437	25.3	74.7
Canton	48'966	108'765	31.04	68.96

#### 2. Initiative parlementaire - Election du conseil communal à la proportionnelle dans les communes de plus de 3000 habitants

Electeurs inscrits **1410** Taux de participation **41.77 %**

Bulletins	
Rentrés	589
Blancs	44
Nuls	0
Valables	545

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	319	226	58.53	41.47
Canton	89'357	57'541	60.38	39.17

#### 3. Initiative populaire 'Ecole 2010 - Sauver l'école et contre-projet du Grand conseil - La loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Electeurs inscrits **1410** Taux de participation **41.77 %**

Bulletins	
Rentrés	589
Blancs	0
Nuls	0
Valables	589

	Suffrages Initiative			%		
	Sans réponse	Oui	Non	Sans réponse	Oui	Non
Cugy	16	260	313	2.72	44.14	53.14
Canton	4'209	65'715	87'089	2.68	41.85	55.47

	Suffrages contre-projet			%		
	Sans réponse	Oui	Non	Sans réponse	Oui	Non
Cugy	19	287	283	3.23	48.73	48.05
Canton	5'180	81'716	70'117	3.30	52.04	44.66

	Suffrages question subsidiaire			%		
	Sans réponse	Initiative	Contre-projet	Sans réponse	Oui	Non
Cugy	49	262	278	8.32	44.48	47.2
Canton	11'580	67'339	78'094	7.38	42.89	49.74

#### 23 octobre 2011 : votations cantonales, fédérales

##### Votations fédérales

#### 1. Election au Conseil national

Electeurs inscrits **1406** Taux de participation **44.74 %**

Bulletins	
Rentrés	629
Blancs	1
Nuls	10
Valables	618

2. Election au Conseil des Etats (premier tour)

Electeurs inscrits **1406** Taux de participation **44.74 %**

Bulletins	
Rentrés	629
Blancs	1
Nuls	12
Valables	617

**13 novembre 2011 : votations cantonales, fédérales**

**Votations fédérales**

Election au Conseil des Etats (second tour)

Electeurs inscrits **1400** Taux de participation **36.5 %**

Bulletins	
Rentrés	511
Blancs	1
Nuls	6
Valables	505

**27 novembre 2011 : votations cantonales et communales**

**Votations cantonales**

Election du Conseil d'Etat (premier tour)

Electeurs inscrits **1401** Taux de participation **34.48 %**

Bulletins	
Rentrés	483
Blancs	15
Nuls	0
Valables	483

**18 décembre 2011 : votations cantonales et communales**

**Votations cantonales**

Election du Conseil d'Etat (second tour)

Electeurs inscrits **1408** Taux de participation **34.73 %**

Bulletins	
Rentrés	489
Blancs	13
Nuls	4
Valables	485

## DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS

Les ressortissants étrangers ont pu exercer leurs droits politiques lors des élections communales. Cinq se sont portés candidats et ont été élus au Conseil communal.

	Ressortissants étrangers avec droit de vote au plan communal			
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Hommes	93	88	81	82
Femmes	88	80	76	79
Total	181	168	157	161

# MUNICIPALITE

## ORGANISATION

En cette année d'élection, la Municipalité a eu deux visages. Les six premiers mois ont vu la reconduction de l'organisation qui prévalait les années précédentes ; la vice-présidence du collège a été assurée par Mme. Jacqueline Franzini.

Dès le premier août, la répartition des dicastères a été légèrement modifiée ainsi qu'en témoignent les tableaux ci-dessous.

- Dans la perspective de l'étude sur une fusion de communes, d'une part, et pour garantir, d'autre part, la continuité dans le suivi des transformations de la Maison de commune, le syndic abandonne la police des constructions et prend en charge les deux domaines ci-dessus (fusion et Maison de commune).
- Afin d'améliorer la cohérence des sujets, les services industriels, les travaux et l'assainissement sont regroupés dans un même dicastère.
- Enfin, pour les mêmes raisons de cohérence, les Eglises ont été rattachées au dicastère de la formation et de la jeunesse, des affaires sociales et culturelles.

La vice-présidence de la Municipalité a été assurée pendant ce deuxième semestre par M. Christian Durussel.

### Début de législature

Le démarrage de cette période législative a été particulièrement délicat.

En effet, au fait que la Municipalité a été renouvelée à 80%, se sont ajoutés les phénomènes induits par le début de la législature en plein été, période de vacances peu propice à l'obtention des renseignements indispensables à un débutant.

Par ailleurs, cette période de démarrage a correspondu avec la fin du chantier du bâtiment du Motty, le début de celui de la Maison de Commune et le déménagement de l'administration dans ses locaux provisoires de la Cavenettaz.

Enfin, un événement inattendu évoqué ci-dessous est venu perturber le premier semestre de la nouvelle législature.

Dès lors, le traitement de certains dossiers a pris quelque retard, malgré le fait que la phase de transition a été planifiée et conduite avec soin. Chacune et chacun – membre de l'Exécutif et de l'administration – a cependant donné le meilleur de lui-même pour que le service public ne soit pas perturbé.

### Démission et remplacement d'un Conseiller municipal

Par lettre du 4 octobre 2011, M. Joseph Piscitello, faisait connaître sa décision de démissionner avec effet immédiat de son poste de Municipal, invoquant la très lourde charge de travail, incompatible avec une vie professionnelle et privée.

Les démarches ont été entreprises sans délai pour solliciter de l'Autorité cantonale l'organisation d'une élection complémentaire. Celle-ci a eu lieu le 27 novembre 2011.

Deux candidats se sont présentés : M. Gilles Renaud, Conseiller communal et ancien Municipal (2000 – 2006) et M. Philippe Flückiger.

M. Flückiger ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, il a été élu ; assermenté lors de la dernière séance du Conseil communal, le 8 décembre, il a pu entrer en fonction à mi-décembre.

Dans l'intervalle, les tâches du dicastère ont été reprises par M. Jean-Pierre Sterchi, pour ce qui concerne les bâtiments et par le syndic pour les questions liées aux finances et à celle de la police des constructions.

## ORGANISATION (jusqu'au 30.06.2011)

La répartition des services était la suivante :

<p><b>ADMINISTRATION GENERALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ administration</li> <li>▪ personnel</li> <li>▪ intérêts généraux</li> <li>▪ autorités</li> <li>▪ économat</li> <li>▪ information et communication</li> </ul> <p><b>URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aménagement du territoire</li> <li>▪ police des constructions</li> <li>▪ environnement</li> </ul>	<p><b>M. Raymond Bron, syndic</b>  Suppléance:  Mme Jacqueline Franzini, vice-syndique (dès le 01.07.2010)</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ administration</li> <li>▪ intérêts généraux</li> <li>▪ autorités</li> <li>▪ information et communication</li> </ul> <p>Suppléant : M. José Rohrer, municipal</p> <p>ADMINISTRATION GENERALE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ personnel</li> <li>▪ économat</li> </ul> <p>URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS</p>
<p><b>SERVICES INDUSTRIELS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ service des eaux</li> <li>▪ service du gaz</li> <li>▪ télé-réseau</li> </ul> <p><b>INSTRUCTION PUBLIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ écoles</li> <li>▪ orientation et formation professionnelle</li> <li>▪ service médical et dentaire</li> <li>▪ petite enfance</li> </ul> <p><b>SECURITE SOCIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ services sociaux</li> <li>▪ assurances sociales AVS-AI</li> <li>▪ office du logement</li> <li>▪ office du travail, chômage</li> </ul> <p><b>AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS</b></p>	<p><b>Mme Jacqueline Franzini, municipale</b>  Suppléante : Mme Marianne Grec, municipale</p>
<p><b>FINANCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fiscalité</li> <li>▪ comptabilité générale</li> <li>▪ service financier</li> <li>▪ assurances</li> </ul> <p><b>BATIMENTS COMMUNAUX</b></p>	<p><b>M. José Rohrer, municipal</b>  Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, municipale</p>
<p><b>DOMAINES ET FORETS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cours d'eau</li> <li>▪ cimetière</li> <li>▪ terrains communaux</li> </ul> <p><b>ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE</b></p> <p><b>SERVICE DU FEU</b></p> <p><b>PROTECTION CIVILE</b></p> <p><b>POLICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ police sanitaire</li> <li>▪ contrôle des habitants</li> <li>▪ inhumations</li> <li>▪ militaire</li> </ul>	<p><b>M. Pierre-André Janin, municipal</b>  Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, municipale</p> <p>DOMAINES ET FORÊTS  ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE</p> <p>Suppléante : Mme Marianne Grec, municipale</p> <p>SERVICE DU FEU  PROTECTION CIVILE  POLICE</p>
<p><b>TRAVAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ routes</li> <li>▪ véhicules</li> <li>▪ signalisation</li> <li>▪ éclairage public</li> <li>▪ épuration (STEP) et réseau eaux usées</li> </ul> <p><b>CULTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ centre œcuménique et cultes</li> </ul>	<p><b>Mme Marianne Grec, municipale</b>  Suppléant : M. Pierre-André Janin, municipal</p>

## ORGANISATION (dès le 01.07.2011)

Les dicastères ont été répartis de la manière suivante :

<p><b>ADMINISTRATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel</li> <li>• organisation</li> <li>• économat</li> <li>• informatique</li> </ul> <p><b>AFFAIRES GENERALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intérêts généraux et relations extérieures</li> <li>• autorités</li> <li>• information et communication</li> <li>• affaires juridiques et médiations</li> </ul> <p><b>URBANISME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménagement du territoire</li> </ul> <p><b>ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, MOBILITE</b></p>	<p><b>M. Raymond Bron, syndic</b></p> <p>Suppléant : M. Christian Durussel, vice-syndic (dès le 01.07.2011) ADMINISTRATION AFFAIRES GENERALES</p> <p>Suppléant : M. Jean-Pierre Sterchi Municipal URBANISME ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, MOBILITE</p>
<p><b>FINANCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fiscalité</li> <li>• comptabilité générale</li> <li>• service financier</li> <li>• assurances</li> </ul> <p><b>POLICE DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX</b></p>	<p><b>M. Joseph Piscitello, municipal jusqu'au 4 octobre 2011 M. Philippe Flückiger, municipal dès le 8 décembre 2011</b></p> <p>Suppléant : M. Raymond Bron, syndic FINANCES</p> <p>Suppléant : M. Jean-Pierre Sterchi, municipal POLICE DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX</p>
<p><b>FORMATION ET JEUNESSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• écoles</li> <li>• parascolaire</li> <li>• santé scolaire</li> <li>• accueil de la petite enfance</li> </ul> <p><b>AFFAIRES SOCIALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• action sociale</li> <li>• santé publique</li> <li>• aînés</li> </ul> <p><b>AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sociétés locales et manifestations</li> </ul> <p><b>EGLISES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• centre œcuménique</li> </ul>	<p><b>M. Jean-Pierre Sterchi, municipal</b></p> <p>Suppléant : <b>M. Joseph Piscitello, municipal jusqu'au 4 octobre 2011 M. Philippe Flückiger, municipal dès le 8 décembre 2011</b></p>
<p><b>DOMAINES ET FORETS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• terrains communaux</li> </ul> <p><b>ESPACES PUBLICS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cimetière</li> <li>• parcs et places de jeux</li> <li>• installations sportives</li> </ul> <p><b>COURS D'EAU</b></p> <p><b>GESTION DES DECHETS</b></p> <p><b>SECURITE PUBLIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• police</li> <li>• contrôle des habitants</li> <li>• inhumations</li> <li>• affaires militaires</li> <li>• service défense incendie (SDIS)</li> <li>• protection civile (PCI)</li> </ul>	<p><b>M. Roland Karlen, municipal</b></p> <p>Suppléant : M. Christian Durussel, municipal</p>
<p><b>SERVICES INDUSTRIELS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• service des eaux</li> <li>• service du gaz</li> <li>• électricité</li> <li>• télé-réseau et multimédia</li> </ul> <p><b>TRAVAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• routes et voiries</li> <li>• signalisation</li> <li>• éclairage public</li> </ul> <p><b>ASSAINISSEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stations d'épuration (STEP)</li> <li>• réseaux EC + EU</li> </ul>	<p><b>M. Christian Durussel, municipal</b></p> <p>Suppléant : M. Roland Karlen, municipal</p>

## TRAVAUX ET SEANCES DE L'EXECUTIF

Une autre modification est intervenue dans l'organisation des activités de la Municipalité lors du changement de législature ; si les séances du 1<sup>er</sup> semestre se sont déroulées selon la tradition établie depuis de nombreuses années, les lundis après-midi dès 14h00, elles ont été déplacées à 16h00 dès le mois d'août, en raison des obligations professionnelles de plusieurs de ses membres.

C'est ainsi que l'Exécutif a siégé à 50 reprises en 2011.

Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de la Municipalité, il convient de relever :

- Les élections communales
- La fin de la législature 2006-2011
- La mise en route de la législature 2011-2016
- La construction du bâtiment de la déchetterie et de la voirie de Praz-Faucon et l'installation de panneaux photovoltaïques
- La construction du collège du Motty (2 classes et 1 jardin d'enfants)
- La transformation et l'agrandissement de la Maison de Commune
- La transformation du collège de la Cavenettaz
- Le déménagement de l'administration
- Le projet de fusion
- Le fonctionnement de la voirie
- La construction du plan de quartier d'Es Chesaux
- L'adhésion à la PCi du Gros-de-Vaud
- La fixation du taux d'imposition
- La planification financière et la définition du plafond d'endettement
- L'établissement du budget 2012
- La transformation du Moulin
- Le projet de station-service

### Séances

	2011	2010	2009
Nombre de séances	50	53	49
Procès-verbaux : pages	583	583	543
Procès-verbaux : points enregistrés (courrier entrant)	1972	1814	1762
Personnes reçues	18	15	26
Heures passées en séance	212	219	220

## RECEPTIONS

### Réception des nouveaux habitants

Prévue le 14 juin 2011, la traditionnelle rencontre de la Municipalité et des sociétés locales avec les nouveaux habitants a dû être supprimée. En effet, sur 63 invitations envoyées, deux inscriptions nous sont parvenues, regroupant cinq personnes, c'est-à-dire, à peine la moitié des personnes prévues pour accueillir les nouveaux habitants.

Le sondage envoyé a posteriori pour tenter de comprendre les raisons de cette désaffection n'a pas apporté d'informations probantes.

La Municipalité réfléchit à des solutions adaptées, permettant de sauvegarder une manifestation qui, au-delà de son aspect traditionnel et sympathique, représente à ses yeux l'un des moyens de conserver une vie sociale dans une commune devenue avant tout résidentielle.

## Nouveaux citoyens

Les jeunes habitants de la commune atteignant en 2011 l'âge de la maturité civique (18 ans) ont été reçus comme le veut la tradition par les autorités communales.

C'est ainsi que le 8 novembre 2011, 10 jeunes – sur 34 invités – ont passé une soirée en compagnie des membres de la Municipalité et du Vice-président du Conseil. L'un des leurs, champion suisse de plongeon, a présenté son sport, ainsi que les contraintes et les apports bénéfiques d'une activité sportive de haut niveau.

## Mandataires

L'habitude a été prise de convier en fin de législature les mandataires permanents de la Commune à une modeste agape. Celle-ci a eu lieu à la Ferme Vaney, le 16 juin 2011.

## CONSULTATIONS ET AVANT-PROJETS DE LOI

La Municipalité a étudié les textes ci-dessous mis en consultation au cours de l'année 2011. Lorsque la problématique touche directement les intérêts de la Commune, la consultation fait l'objet d'une réponse écrite de l'Exécutif ; dans les autres cas, la Municipalité s'en remet à la prise de position de l'Union des Communes vaudoises (UCV).

- Stratégie fédérale sur la protection de la population
- LF - Formation continue
- Stratégie biodiversité suisse
- Loi sur la distribution de l'eau
- Règlement sur la participation aux frais de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels
- Modification LATC et autres lois
- Loi sur l'énergie
- Règlement d'application de la loi sur l'archivage
- Règlement LPC familles
- Modification de la Loi sur les communes
- Financement et aménagement des infrastructures ferroviaires
- Projet de territoire suisse *Projet tripartite Confédération-Cantons-Communes*
- Stations-service : heures d'ouverture
- Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
- Agglomérations
- Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)
- Préservation du parc locatif vaudois (LPPL)
- Appui au développement économique (PADE)
- Loi sur la géoinformation

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission du feu	Jusqu'au 30.06.2011	Dès le 01.07.2011
Président Membres	M. Pierre-André Janin, municipal Mme Ginette Brognara M. Marcel Maillard M. Jean Pfeifer	(Voir commentaire ci-dessous)

La composition et la fonction de cette commission se fondent sur les art. 2 et 3 du règlement communal sur le service de défense incendie et de secours de 1996. La Commission n'a pas siégé au cours de la dernière législature.

Les statuts de la future association intercommunale SDIS étant en cours d'élaboration et devant être sous toit avant la fin 2012, la Municipalité a décidé d'étudier leur contenu avant de décider de la constitution d'une nouvelle commission.

<b>Commission de salubrité</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
Président	M. Raymond Bron, syndic	M. Joseph Piscitello (jusqu'au 03.10.2011)
Membres	M. Frédéric Deillon, technicien communal Mme Dr Catherine Wyss	M. Philippe Flückiger (dès le 8.12.2011) M. Frédéric Deillon, technicien communal Mme Dr Catherine Wyss

<b>Commission municipale d'urbanisme (COMUR)</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
Président	M. Raymond Bron, syndic	M. Raymond Bron, syndic
Membres	M. Gilbert Décosterd M. Claude Echaud  M. Jean-Louis Genre, délégué par le Conseil communal M. Pierre Meylan, urbaniste	M. Claude Echaud M. Samuel Droguet, délégué par le Conseil communal M. Philippe Schmittler  M. Pierre Meylan, urbaniste
Secrétaire	M. Frédéric Deillon, technicien communal	M. Frédéric Deillon, technicien communal

Voir page 29

<b>Commission de naturalisation (COMNAT)</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
Président	M. Pierre-André Janin, municipal	M. Roland Karlen, municipal
Membres	M. Heinz Altenhöfer Mme Anne-Françoise Clerc M. Marcel Maillard	Mme Denise Bron M. Grégoire Laufer Mme Valérie Seivel Mme Aurore Zucker Mme Simone Riesen

Voir page 58

<b>Commission de police</b>	<b>Jusqu'au 30.06.2011</b>	<b>Dès le 01.07.2011</b>
Président	M. Pierre-André Janin, Municipal	La constitution de la commission est en cours
Membres	Mme Stéphanie Fahrni M. Philippe Gaillard Mlle Mélanie Münger Représentant de la gendarmerie (à titre consultatif) M. Jean-Denis Roquet Mme Chantal Thonney Mme Ida Vaney	
Secrétaire	Mme Valérie Seivel (jusqu'au 31.01.2011) Mme Ruth Combremont (dès le 01.02.2011)	

Voir page 56

## **VISITE DU PREFET**

En raison de l'augmentation du nombre de communes dans le nouveau district du Gros de Vaud, le Préfet a remplacé en 2011 la traditionnelle visite aux communes de l'ancien district d'Echallens par un simple questionnaire.

La prochaine visite aura lieu en 2012.

# ADMINISTRATION GENERALE

(M. Raymond Bron)

## RESSOURCES HUMAINES

### Mutations

Mme Valérie Seivel, première secrétaire depuis le 18 février 2008, nous a annoncé sa démission. Elle a quitté son poste le 31 janvier 2011 et a été remplacée, dès le 1<sup>er</sup> février 2011, par Mme Ruth Combremont.

Ces mutations, comme c'est le cas dans toutes les petites entités, n'ont pas été sans perturber et alourdir le travail de l'administration.

Mme Thérèse Scheidegger a fait valoir son droit à la retraite pour le 30 juin 2011. Dans l'attente d'une réorganisation des services de conciergerie, prévue en 2013 - 2014, le remplacement de Mme Scheidegger a été confié, pour les activités communales, à Mme Sandra Rodrigues, au bénéficiaire d'un contrat de durée déterminée allant du 15 août 2011 jusqu'au 31 août 2014.

Concernant l'occupation de Mme Scheidegger en tant qu'auxiliaire de conciergerie au collège de la Combe, son remplacement a été confié à Mme Maria Regina Queiros Silva Rodrigues dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### Réorganisation transitoire des conciergeries

En raison des transformations, construction et changements d'affectation de certains bâtiments communaux, les activités des collaboratrices chargées de la conciergerie et de l'entretien des bâtiments ont été perturbées.

Une organisation transitoire a été mise en place pour garantir à chacune une occupation au minimum équivalente à celle qu'elle occupait avant ces modifications.

Locaux	Temps de travail hebdomadaire	Collaboratrice
Collège de la Cavenettaz	10 h/semaine	Mme Amélia Maia (dès le 15.09.2011)
Jardin d'enfants	6h / semaine	Mme Sandra Rodrigues (dès le 15.08.2011)
Locaux de la voirie	4h / semaine	Mme Amélia Maia (dès le 01.04.2011)
Maison villageoise	2h/semaine (moyenne sur l'année)	Mme Sandra Rodrigues (dès le 15.08.2011)
Vestiaires du Billard	2h/semaine (moyenne sur 9 mois)	Mme Sandra Rodrigues (dès le 15.08.2011)
Classes du Motty	6h / semaine	Mme Myriam Morel (dès la rentrée scolaire d'août.2011)

### Apprenti

M. Alexandre Bohny, l'apprenti agent d'exploitation engagé par l'ASICE et les communes de Cugy VD et Morrens, pour un tiers chacune, a réussi sa première année d'apprentissage.

Nous saluons son investissement personnel et remercions le personnel en charge de sa formation pour le soutien et l'attention consacrée à la formation de ce jeune collaborateur.

### Personnel administratif

Secrétaire municipale	Mme Maria P. Durussel – 100 %
Boursière communale	Mme Anne Bertusi Pache – 100 %
Technicien communal	M. Frédéric Deillon – 100%
1 <sup>ère</sup> secrétaire au Greffe municipal	Mme Valérie Seivel – 80 % (jusqu'au 31 janvier 2011) Mme Ruth Combremont – 80 % (dès le 1 <sup>er</sup> février 2011)
Secrétaire-comptable	Mme Chantal Bovay – 35 %, plus 35 % pour le compte de l'ASICE, du SDIS et de l'ACOC
Préposée au contrôle des habitants	Mlle Sophie Bignens – 60 %
Employée d'administration (bourse communale)	Mme Dominique Serra - 20 %

## Personnel d'exploitation

### Personnel de voirie

Employés communaux	M. Eric Bron – 40 %, plus 60 % pour le compte de l'A.E.T. M. Alexandre Cordey – 100 % M. Michel Boesch – 100 % M. Hasib Grozdanic – 100 % M. Christophe Moix – 70 %, plus 30 % pour le compte de l'ASICE
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Personnel de conciergerie

- Conciergerie du collège de la Chavanne	Mme Castora Novoa, concierge à 60 % Mme Diane Cavin, aide-concierge à 40 %
- Conciergerie du collège de la Combe	M. Patrick Dutruit – 100 % pour le compte de l'ASICE Mme Maria Helena Oruguela Da Silva, auxiliaire de conciergerie – 52 % pour le compte de l'ASICE Mme Thérèse Scheidegger, auxiliaire de conciergerie – 40 % pour le compte de l'ASICE (jusqu'au 30.06.2011) Mme Maria Regina Queiros Silva Rogrigues – 40 % pour le compte de l'ASICE (dès le 01.09.2011)
- Conciergerie de la Maison Villageoise - Concierge du collège de la Cavenettaz (jusqu'au 15.09.2011) - Concierge des classes du collège du Motty (dès la rentrée scolaire d'août 2011) - Remplaçante de Mme Myriam Morel - Entretien des vestiaires du terrain de sports « Sus le Billard »	Mme Myriam Morel, concierge – 70 %  Mme Thérèse Scheidegger, concierge et remplaçante (jusqu'au 30 juin 2011) (rémunération au tarif horaire) Mme Sandra Rodrigues. (dès le 15.08.2011)
- Entretien du Jardin d'enfants	Mme Sandra Rodrigues (dès la rentrée scolaire d'août 2011)
- Entretien du bâtiment de l'Administration communale (jusqu'au 15.09.2011) - Entretien du Centre œcuménique - Entretien du collège de la Cavenettaz (dès le 15.09.2011) - Entretien du local de voirie de Praz-Faucon (dès le 01.04.2011)	Mme Amélia Maia – 30 % (jusqu'au 31.03.2011) 40% dès le 01.04.2011

## Transfert de personnel à l'ASICE

Le comité directeur de l'ASICE a pris la décision de revendiquer le statut d'employeur du personnel occupé par les activités de l'Association (secrétariat, comptabilité, conciergerie, personnel du service d'accueil parascolaire, etc.)

Toutefois, cette décision ne prendra effet que lorsque le statut du personnel de l'ASICE sera accepté par le Conseil intercommunal et l'instance cantonale compétente (SECRI), en principe en avril 2012.

## Heures supplémentaires

Le constat fait par la Municipalité dans son rapport sur la gestion de l'année 2010 pourrait être répété tel quel pour 2011.

Compte tenu du renouvellement profond du Conseil, un extrait significatif du texte de l'an passé est reproduit ici : « Dans la composition actuelle et compte tenu des nombreux projets en cours, le maintien du fragile équilibre de l'équipe administrative constitue un défi quotidien. Cet équilibre se trouve facilement déstabilisé, d'une part, par des situations imprévues (mutations au sein du personnel) et, d'autre part, par le lancement de nouveaux projets rendus nécessaires pour améliorer à terme certains processus administratifs ; en effet, ces derniers requièrent, préalablement à leur implantation opérationnelle, un investissement de temps important (refonte du système documentaire, paramétrage du logiciel de gestion des salaires, etc).

Comme cela a été précisé à plusieurs reprises, l'emménagement de l'administration dans ses nouveaux locaux de la Maison de commune représente la condition impérative pour envisager une stabilité durable.».

Les mesures prises pour maîtriser les heures supplémentaires pléthoriques du personnel administratif ont permis de boucler l'année sur des situations équilibrées. En revanche, des soldes encore importants de droits aux vacances demeurent ouverts pour la boursière et la secrétaire municipale.

Lors de sa séance du 8 décembre 2011, le Conseil a approuvé dans le cadre du budget un montant permettant d'engager du personnel supplémentaire ; l'organisation que la Municipalité présentera au Conseil au printemps 2012 est destinée, entre autres, à améliorer notablement la situation dénoncée depuis plusieurs années.

Cet apport n'éradiquera pas les heures supplémentaires de certains collaborateurs, en particulier ceux qui occupent des fonctions dirigeantes, fonctions qui impliquent conventionnellement 5% du temps de travail supplémentaire dû (97h30 par année).

## Primes

Se fondant sur les entretiens d'appréciation annuels, la Municipalité a octroyé des primes de mérite à 7 collaborateurs et une double augmentation à 2 collaborateurs.

En application du principe de l'octroi d'une récompense aux employés fidèles à la Commune, instauré en 2010, 2 collaborateurs, totalisant respectivement 10 et 30 ans de service, ont bénéficié d'une gratification.

## Formation continue

<u>Collaborateur/trice</u>	<u>Formation suivie</u>	<u>Durée</u>
<b>Administration</b>		
Anne Bertusi	Expert en finance et controlling en vue de l'obtention d'un diplôme	formation interrompue à fin mars 2011
Ruth Combremont	CEP - Cadre légal et procédure de naturalisation	0.5 jour
Frédéric Deillon	CVI - Nouvelle législation vaudoise sur l'amiante	0.5 jour
	Cours ECA - Lausanne	4 jours
	Cours ArcGis - Nyon	3 jours
Chantal Bovay	Cours Pierre Busset - Compte de fonctionnement	1 jour
	Cours Pierre Busset - Bouclage des comptes 2010	1 jour
Sophie Bignens	Ecole-club Migros - Cours d'anglais	2 h par semaine
<b>Voirie</b>		
Hasib Grozdanic	Cariste	2 jours
Hasib Grozdanic	Surveillant de réseau d'eau	4 jours
<b>Conciergerie</b>		
Castori Novoa	Brevet Fédéral de concierge	septembre 2011 - octobre 2012
	Maison de la propreté - Chiffrer un contrat de nettoyage et établir un cahier des charges	3 jours
Diane Cavin	Johnson Diversey - Entretien des machines	1 jour
	Word à son rythme et selon ses besoins	e-learning

## Programme de gestion des salaires et des ressources humaines

Le programme de gestion des salaires est en place et donne entière satisfaction.

Le volet destiné à la gestion des ressources humaines n'a pas pu être implanté en 2011.

## DIVERS

### Archives

Le mandat confié en 2010 à une archiviste professionnelle s'est poursuivi en 2011.

Le plan de classement établi par notre mandataire en collaboration avec les services administratifs a été travaillé jusqu'à sa version définitive présentée à la Municipalité pour adoption ; celle-ci est intervenue lors de la séance du 31 janvier 2011.

Après avoir subi une formation spécifique, le personnel administratif s'est familiarisé, au cours de l'année écoulée, avec la cotation des documents ; cette pratique est particulièrement bien instaurée et maîtrisée au sein du greffe municipal qui attribue à l'ensemble du courrier reçu par la Municipalité la codification qui lui est propre et qui permet d'identifier le classement des documents de manière plus systématique que par le passé.

La cotation s'est progressivement généralisée aussi dans les courriers sortants et dans tous les documents internes produits, à ce stade par le greffe municipal, principal récepteur et générateur de documents.

L'utilisation du plan de classement permet de le faire évoluer et le rendre plus fin en fonction des besoins.

En vue du déménagement de l'administration dans les locaux transitoires du collège de la Cavenettaz, un accent particulier a été mis sur le tri des documents destinés à être traités dans leur phase de pré-archivage et l'épuration de ceux devant être versés aux archives.

Cette opération a occupé l'ensemble du personnel administratif, mais essentiellement la secrétaire municipale qui a dû, au préalable, traiter des amoncellements de documents non classés par ses prédécesseurs.

Le mandat se poursuivra en 2012.

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

### **Pages d'informations officielles (PIO)**

15 pages d'informations officielles (PIO) sont parues durant l'année 2011 :

<b>Mois</b>	<b>PIO no</b>	<b>Sujets</b>
Janvier	1-2011	- Elections communales 2011
Février	2-2011	- Elections communales – présentation des candidats au 1 <sup>er</sup> tour de la Municipalité et du Conseil communal
Mars	3-2011	- Impôt sur les chiens - Obligation d'établir un diagnostic amiante
Mars	4-2011	- Portes ouvertes de la voirie et la déchetterie de Praz-Faucon
Mars	5-2011	- Election complémentaire d'un conseiller communal - Fodovi – programme de balades – numéro spécial Année internationale de la Forêt
Avril	6-2011	- Journée « Coup de Balai » samedi 14 mai 2012 - Haies et végétation en bordure de propriété
Mai	7-2011	- Bois de feu - Fermeture de l'administration durant le pont de l'Ascension - Interdiction de feux en forêt - Promenades printanières en forêt – les chiens doivent être tenus en laisse
Mai	8-2011	- Evacuation d'objets encombrants
Juin	9-2011	- Election de 11 suppléants au Conseil communal - Jardin d'enfants Arc-en-Ciel - Taille des haies
Juillet	10-2011	- Fête nationale 2011
Août	11-2011	- Déménagement de l'administration communale
Septembre	12-2011	- Journée de la mobilité - Dimanche sportif
Octobre	13-2011	- Billets gratuits pour le match FC Lausanne Sport contre FC Thoune - Recherche d'une chambre pour notre apprenti
Novembre	14-2011	- Election complémentaire à la Municipalité – présentation des candidats - Recherche d'activités pour le passeport vacances - Brochure de balades à pied au départ de Cugy
Décembre	15-2011	- Le service d'aide à la famille recherche un-e coordinateur-trice pour Cugy et des personnes bénévoles - Fermeture de l'administration et de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année

## Reflets de Cugy

En cette année d'élections, cinq numéros, au lieu des quatre habituels, ont été publiés. Un numéro spécial présentant les autorités de la législature 2011 - 2016 est paru en août 2011.

Tirés à 2200 exemplaires, les Reflets de Cugy sont distribués à tous les ménages, ainsi qu'aux communes environnantes, à diverses instances cantonales et à des privés domiciliés hors Cugy qui en ont fait la demande.

<b>Comité de rédaction</b>	
Représentant de la Municipalité	M. Raymond Bron
Mise en page et rédactrice en chef	Mme Simone Riesen
Représentant de l'USL	Mme Rosa Angela Barrat
Représentant des écoles	M. Jean-François Détraz
Rédacteurs	Mme Simone Riesen M. Jean-François Détraz
Représentante des commerçants annonces et publicité	Mme Rosa Angela Barrat
Illustrations - Dessins	M. Heinz Altenhöfer
Correctrice	Mme Micheline Alpstätg
Coordination et secrétariat communal	Mme Maria Purification Durussel

Rappelons que les annonces publicitaires qui paraissent dans le journal participent au financement des coûts d'impression. En 2011, ces publicités ont représenté un montant de 5'710.--. Le coût de la parution de 5 numéros s'est élevé à Fr. 16'508.90.

### Concours photographique.

En 2010 un concours de photographies avait été lancé ; à la clôture, seuls 4 participants ont adressé leurs prises de vue.

Elles ont toutes été publiées dans le numéro de décembre des Reflets de Cugy et les participants ont reçu, comme cadeau de Noël anticipé, leur photo développée en format A4 et encadré.

Une certaine déception du Comité de rédaction et de la Municipalité est perceptible devant le désintérêt manifesté par la population à l'égard de plusieurs offres d'animation faites en 2011.

### Les balades à pied au départ de Cugy

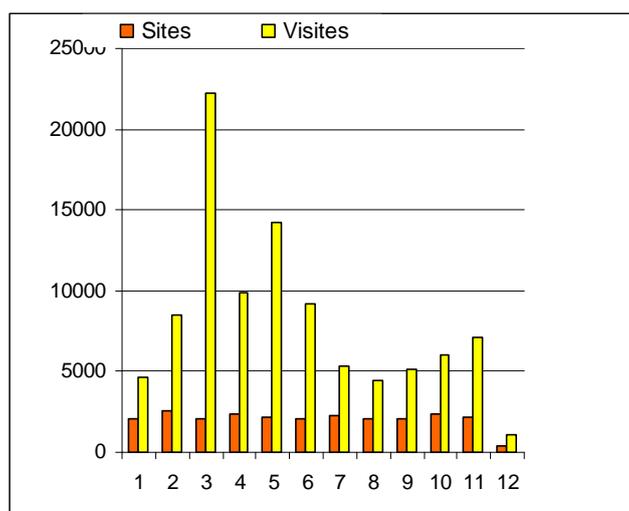
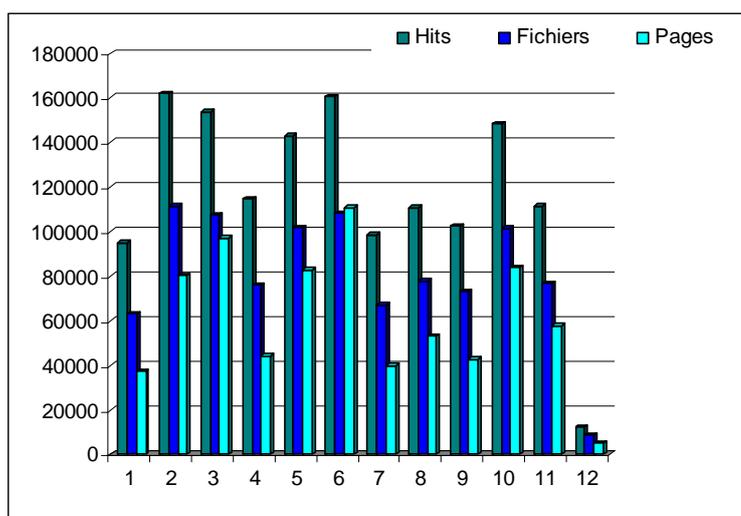
Depuis le mois d'octobre 2008, Jean-François Détraz, membre du comité de rédaction des Reflets de Cugy, a proposé, au fil des numéros, 10 balades imaginées et testées par lui-même, sous la rubrique « la santé par la plante des pieds ».

Fort du succès rencontré par ces promenades, le Comité de rédaction, avec le soutien de la Municipalité, a décidé de les rassembler, sous la forme d'une brochure. Celle-ci a pu être éditée grâce au soutien exclusif du programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation favorable à la santé « ça marche ! Bouger plus, manger mieux ».

Rappelons que, comme annoncé dans la page d'information no 14-2011, la brochure est disponible, en format A5, reliée, auprès de l'administration ; elle peut également être téléchargée sur le site internet [www.cugy-vd.ch](http://www.cugy-vd.ch)

## Site internet

### Statistique de fréquentation du site durant l'année 2011



Récapitulatif par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Dossiers	Pages	Visites	Sites	Kbytes	Visites	Pages	Dossiers	Hits
Janvier	3388	2250	1326	165	2037	1041381	4625	37143	63006	94867
Février	5222	3599	2588	273	2582	1425593	8466	80254	111583	161901
Mars	5120	3583	3239	740	2124	1194800	22207	97173	107517	153617
Avril	3701	2453	1422	318	2331	1116498	9859	44094	76052	114761
Mai	4764	3397	2757	472	2155	1158449	14185	82710	101922	142949
Juin	5175	3496	3570	297	2064	1169456	9227	110675	108382	160450
Juillet	3185	2165	1289	172	2265	1059850	5341	39972	67137	98742
Août	3696	2598	1772	148	2062	1005891	4460	53164	77953	110881
Septembre	3311	2357	1377	164	2068	1077391	5089	42713	73082	102653
Octobre	4945	3379	2791	201	2364	1188202	6036	83744	101391	148360
Novembre	3601	2480	1857	229	2134	1015949	7119	57593	76901	111650
Décembre	2466	1748	1033	209	413	100603	1048	5167	8744	12332
<b>Totaux</b>						<b>12554062</b>	<b>97662</b>	<b>734402</b>	<b>973670</b>	<b>1413163</b>

<b>Hits</b>	Représente le nombre total de demandes qui ont été faites au serveur pendant la période de rapport indiquée (pages HTML, images graphiques, dossiers audio, fichiers .pdf, et.).
<b>Dossiers</b>	Parfois, une demande faite au serveur implique un renvoi par le serveur au client qui a requis la demande, par exemple d'une page HTML ou d'une image graphique. Quand ceci se produit, c'est considéré comme "file" et le décompte "files" est incrémenté. .
<b>Pages</b>	Le nombre indiqué représente le nombre de pages demandées par les clients. Par défaut, n'importe quel élément avec l'extension "htm", "html", "cgi" (ndt, pour les solutions <a href="#">Zline</a> by <a href="#">SysCo</a> , les fichiers avec extensions standards (phpx, asp, aspx, phtml, pl, etc.) sont traitées comme "page »). On peut considérer que ce nombre indique les pages vues.
<b>Visites</b>	Chaque fois qu'une demande est faite au serveur à partir d'une adresse IP donnée (emplacement), l'espace-temps passé depuis la demande précédente de la même adresse IP est calculée (pour autant qu'une demande précédente existe). Si la différence de temps est plus grande qu'une valeur préconfigurée de timeout interne au système (généralement 30 minutes), ou qu'aucune demande précédente existe, on le considère une "nouvelle visite". Ainsi, si un utilisateur visite votre site à 13:00 heures, et puis retourne à 15:00 heures, deux visites sont enregistrées.
<b>Sites</b>	Chaque demande faite au serveur vient d'un "site" unique, qui peut être mis en référence par un nom ou au plus haut niveau par une adresse IP. Le nombre de "sites" montre combien de demande d'adresse IP différentes sont parvenues au serveur pendant la période d'analyse.
<b>K bytes</b>	La valeur de K bytes (kilo-octets) montre la quantité de données, en KB, qui a été envoyée par le serveur pendant la période de report indiquée En général, cette valeur est une représentation assez précise de la quantité du trafic sortant du serveur.

En raison de la priorité accordée à d'autres projets, la migration du site internet, incluant le rafraîchissement du graphisme et du contenu, n'a pas progressé en 2011.

Le développement de ce projet en 2012 ainsi que son orientation, seront conditionnés par les ressources internes à disposition et influencés par les directives du projet cantonal de cyberadministration.

# INTERETS REGIONAUX

(M. Raymond Bron)

## Projet de fusion

Le rapport positif relatif au principe d'une étude de fusion de six communes a été approuvé par les six municipalités de la législature 2006-2011.

Comme prévu, il a été discuté à nouveau par les Exécutifs issus des urnes pour la législature 2011-2016.

Il en est résulté un préavis d'intention qui fut présenté aux organes délibérants des quatre communes instigatrices de l'opération : Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens. Les deux communes ayant rejoint le projet en cours de route – Bottens et Poliez-Pittet – se sont donné un temps de réflexion supplémentaire.

Les quatre conseils auxquels le préavis a été soumis l'ont tous adopté à de très larges majorités.

## Rencontres de syndicis

Les syndicis sont régulièrement convoqués dans le cadre du district par leur Préfet à des séances d'information.

Les préfets de la région lausannoise, recouvrant 3 districts (Lausanne, Ouest et Gros de Vaud) ont également pris l'habitude de réunir, une fois par année, les syndicis à des fins de coordination régionale.

Enfin, les six syndicis concernés par le projet de fusion se rencontrent depuis plusieurs années de manière régulière pour des réunions de concertation sur des sujets communs, tels que les réponses apportées à la lutte contre les déprédations et les incivilités, le traitement de nouvelles directives de l'Etat, l'échange de services, par exemple.

En 2011, une dizaine de telles rencontres ont été suivies par le syndic.

## Représentations communales

Les autorités représentent les intérêts de Cugy dans les instances, institutions et associations suivantes :

<b>Instance – Institution - Association</b>	<b>Délégué(e) législature 2006 – 2011</b>	<b>Délégué(e) législature 2011 – 2016</b>	<b>Fonction</b>
<b>Lausanne Région – secteur Nord</b>	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Représentant communal
<b>Lausanne Région – activités sportives</b>	M. Raymond Bron	pas de représentant de Cugy	Représentant communal
<b>Centre Intercommunal de Glace de Malley SA</b>	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Membre du Conseil d'administration et du Comité de direction, au titre de représentant de Lausanne Région
<b>Lausanne Région – petite enfance</b>	Mme Jacqueline Franzini	pas de représentant de Cugy	Représentant(e) communal(e)
<b>Lausanne-Région – plate forme financière</b>	M. José Rohrer	pas de représentant de Cugy	Représentant communal
<b>Lausanne Région – transports</b>	pas de représentation de Cugy	M. Christian Durussel	Représentant communal
<b>Lausanne Région – aînés</b>	la commission n'existait pas	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant communal
<b>Schéma Directeur du Nord Lausannois</b>	M. Raymond Bron M. José Rohrer M. Frédéric Deillon	M. Raymond Bron M. Philippe Flückiger M. Frédéric Deillon	Représentant communal et membre du bureau Suppléant Assistant technique
<b>Association de la région du Gros-de-Vaud</b>	M. Jürg Schweizer M. Raymond Bron	M. Thierry Amy M. Raymond Bron	Représentant communal Représentant communal
<b>Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE)</b>	Mme Jacqueline Franzini Mme Marianne Grec	M. Jean-Pierre Sterchi M. Philippe Flückiger	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommunal

<b>Service d'aide à la famille du Mont et environs</b>	Mme Jacqueline Franzini	M. Jean-Pierre Sterchi	Membre du comité
<b>Entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE)</b>	Mme Jacqueline Franzini Mme Marianne Grec	Pas de représentation de Cugy M. Jean-Pierre Sterchi	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommunal
<b>Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud</b>	Mme Jacqueline Franzini	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant(e) communal(e)
<b>Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)</b>	Mme Jacqueline Franzini M. Raymond Bron M. José Rohrer Mme Marianne Grec M. Pierre-André Janin M. Thierry Amy M. Philippe Schmittler	M. Jean-Pierre Sterchi M. Raymond Bron M. Christian Durussel M. Roland Karlen M. Philippe Flückiger Mme Vesna Stanimirovic Joëlle Herren Laufer	Membre du Comité de direction Président du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal (suppléant) Membre du Conseil intercommunal (suppléant) Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal (suppléant(e))
<b>Conseil d'établissement</b>	Mme Jacqueline Franzini	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant(e) communal(e)
<b>APROMAD</b>	Mme Jacqueline Franzini	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant(e) communal(e)
<b>SOCOSEV</b>	M. Pierre-André Janin	M. Roland Karlen	Représentant communal
<b>Triage forestier Mèbre-Talent</b>	M. Pierre-André Janin	M. Roland Karlen	Représentant communal
<b>Gedrel</b>	M. Pierre-André Janin	M. Roland Karlen	Représentant communal
<b>PCI Lausanne Nord (jusqu'au 31.12.2011)</b>	M. Pierre-André Janin M. Michel Rudaz M. René Grisoni	M. Roland Karlen M. Gilles Renaud M. Bruno Favaro	Représentant communal Représentant communal Représentant communal (suppléant)
<b>Convention intercommunale SDIS Service de Défense Incendie et de Secours</b>	M. Pierre-André Janin	M. Roland Karlen	Représentant communal
<b>Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent (AET)</b>	Mme Marianne Grec M. José Rohrer M. Pierre-André Janin M. Daniel Bally M. Michel Rudaz	M. Christian Durussel M. Roland Karlen M. Philippe Flückiger M. Daniel Bally M. Michel Rudaz	Président du Comité directeur Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal
<b>Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC)</b>	Mme Marianne Grec	M. Jean-Pierre Sterchi	Représentant(e) communal(e)
<b>Inspecteur de la sécurité sur les chantiers</b>	M Frédéric Deillon	M Frédéric Deillon M. Philippe Schmittler	Préposé Suppléant
<b>Préposé agricole</b>	M. Frédéric Scheidegger	M. Frédéric Scheidegger	

Les rapports annuels des instances intercommunales dont Cugy fait partie peuvent être consultés par les membres du Conseil.

# URBANISME

(M. Raymond Bron)

## Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les premières études pour fédérer les communes de la région dans le but de coordonner le développement urbanistique ont débuté en 2004.

En 2007, l'Etat, Lausanne Région et 12 communes – dont Cugy – ont signé la convention du SDNL aux termes de laquelle les partenaires s'engagent à viser un développement coordonné dans le cadre du Plan directeur cantonal.

Trois zones ont été définies : Lausanne, 1<sup>ère</sup> couronne à haut potentiel de développement et 2<sup>ème</sup> couronne, dont le développement démographique est plus limité ; notre commune fait partie de cette dernière.

Les différents groupes, commissions et mandataires travaillent sur un certain nombre de « chantiers » et de « thèmes ».

Les premières années ont été consacrées aux études des chantiers les plus urgents situés dans la capitale et sa première couronne ; des mesures infrastructurelles ont été identifiées dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour environ 400 millions. Plusieurs projets sont sur le point d'être présentés aux autorités communales concernées.

2011 a vu s'ouvrir deux chantiers d'étude qui nous concernent plus directement :

- l'accessibilité multimodale de notre région ainsi que le développement et l'amélioration des dessertes des transports en commun,
- un volet agriculture dans le chantier « nature, paysage et environnement ».

Pour la troisième année consécutive, un info-marché du SDNL s'est tenu à la Blécherette le 3 septembre 2011. Cette manifestation annuelle permet à la population de constater l'évolution des projets et d'obtenir les renseignements souhaités directement de la bouche des responsables.

## Plan directeur cantonal

Le Plan directeur cantonal (PDCn), entré en vigueur le 1er août 2008, est évolutif, ce qui signifie qu'il est mis à jour deux fois par législature. Une première adaptation a été lancée en 2009. Elle a été adoptée par le Grand Conseil et par la Confédération en novembre 2011 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'une des principales modifications introduites porte sur les surfaces d'assolement (SDA) (mesure F 12). Les nouvelles dispositions introduisent le principe de la protection des meilleures terres cultivables en les affectant à la zone agricole. Elles deviennent ainsi des surfaces d'assolement et sont inconstructibles.

Selon l'article 26 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), « Les surfaces d'assolement font partie du territoire qui se prête à l'agriculture (art. 6, al.2, let. A, LAT) ; elles se composent des terres cultivables comprenant avant tout les terres ouvertes, les prairies artificielles intercalaires et les prairies naturelles arables. Elles sont garanties par des mesures d'aménagement du territoire ». La Confédération a défini sous forme de chiffres indicatifs la surface totale minimale de terres d'assolement et sa répartition entre cantons. Pour le Canton de Vaud, il s'agit d'une surface de 75'800 hectares.

Elles peuvent toutefois être utilisées, en présence d'intérêts prépondérants et à condition que l'emprise soit entièrement compensée. L'objectif est de garantir la préservation du contingent minimal de surfaces d'assolement à fournir par le Canton. Celui-ci peut autoriser la compensation partielle des emprises, ou y renoncer ; en cas d'acceptation, la diminution est alors prise sur la marge de manœuvre cantonale (quelque 850 ha.).

Cette règle pose des problèmes d'application importants dans les communes - dont la nôtre - ne se situant pas dans les pôles de développement, ni dans les projets d'agglomération et n'étant pas centre régional.

Pour celles-ci, les SDA ont été cartographiées dans les zones agricoles, ce qui est normal et légitime, mais aussi dans les zones intermédiaires. Cette manière de faire bloque le développement de communes n'appartenant pas à l'une des classes précitées, dont la seule possibilité de croître sera la densification des zones constructibles.

Rappelons que le SDNL a reconnu à Cugy le statut de « centre local » ; dès que le périmètre précis de « centre local » aura été défini et que le Plan directeur du Gros-de-Vaud aura pris en considération ce statut, les obstacles précédemment exposés seront atténués pour notre Commune, qui pourra, si elle le souhaite, poursuivre son développement.

### **Plan directeur du Gros-de-Vaud**

Le projet a quelque peu été ralenti par les difficultés de faire correspondre les attentes d'un certain nombre de communes en matière de développement avec les règles du Plan directeur cantonal.

Dès lors, il faudra vraisemblablement attendre 2012 pour que les communes faisant partie du SDNL soient concernées par le projet ; pour notre commune en particulier, cette collaboration sera importante dès lors que, comme indiqué ci-dessus, son statut de « centre local » doit être inscrit dans le Plan directeur du district.

### **Plan de quartier « Es Chesaux »**

Les premiers habitants de ce quartier étant arrivés en novembre, cet objet a été traité tout au long de l'année sous l'égide de la « police des constructions ».

Il convient néanmoins d'attendre la fin des aménagements (2012/2013) pour constater définitivement le respect intégral du règlement approuvé par le Conseil communal en 2007 et clore cet important dossier d'urbanisme.

### **Plan partiel d'affectation (PPA) En Etranglaz Cou**

Ce deuxième objet important pour l'urbanisme de notre commune a été terminé en 2011 par la plantation du verger de variétés anciennes, la création du trottoir et la plantation des arbres en bordure de la parcelle.

La reconnaissance des travaux et la clôture du dossier devraient avoir lieu en 2012.

### **Moulin de Cugy**

Vu son emplacement à l'entrée de la localité, sa dimension historique et le programme de transformation comprenant zones d'activités, logements et commerces, ce dossier est traité tant sous l'angle de l'urbanisme que celui de la police des constructions.

Le permis de construire a pu être délivré après d'intenses – mais constructives – tractations entre le promoteur, l'architecte, les services de l'Etat et la Commune.

### **Parcelles 213 et 214**

Le projet de station-service, magasin-dépanneur, logements et bureaux a fait l'objet d'une première enquête en 2010.

Des modifications ayant été apportées pour répondre aux exigences des services de l'Etat, notamment en matière de protection contre les nuisances sonores, une enquête complémentaire a été nécessaire.

Elle s'est terminée le 17 janvier et a fait apparaître 12 oppositions.

La concertation avec les opposants a débouché sur des modifications paraissant leur donner satisfaction, de sorte que la Municipalité a délivré le permis de construire, tout en levant les oppositions, le 28 septembre 2011.

Un seul recours a été déposé dans le délai légal, ceci par le promoteur de la station-service, non satisfait des heures d'ouverture admises pour le magasin-dépanneur.

Au moment de la rédaction de ces lignes, le recours est pendant devant le Tribunal cantonal, qui a cependant admis le démarrage des travaux.

### **Rue du Village**

Le crédit pour l'aménagement du carrefour et de la place de la Cavenettaz a été octroyé par le Conseil dans sa séance du mois de novembre 2010.

Dès lors, les études de détails ont pu avancer et le projet être soumis pour approbation définitive aux services de l'Etat.

Au moment de la rédaction de ces lignes, le dossier, déposé le 20 octobre 2011, vient de nous parvenir, accompagné de l'autorisation. (Voir aussi page 62)

### **Commission d'urbanisme (COMUR)**

La commission a siégé 3 fois en 2011.

Son avis a été sollicité notamment sur les sujets suivants :

- Projet de transformation et rénovation du bâtiment de l'Ancienne Forge à la rue du village
- Projet de transformation d'un rural à la rue du Village
- Projet de construction d'un hôtel
- Projet de transformation de trottoirs au quartier de l'Epi d'Or
- Projet de transformation et rénovation de l'ancienne boulangerie à la route de Lausanne

# ENVIRONNEMENT

(M. Raymond Bron)

## Concept énergétique communal

L'opération consistant à élaborer un concept énergétique communal est promue et soutenue par le Canton.

Pour notre commune, ce concept a été réalisé en 2010. Compte tenu des importantes mutations que la Municipalité a connues, l'année écoulée n'a pas permis à l'Exécutif de procéder, comme il en avait manifesté l'intention, à une priorisation des mesures générales et systématiques adaptées au bilan énergétique de notre Commune.

Les préoccupations environnementales ne sont néanmoins pas absentes de l'action municipale, témoins le label Minergie visé pour la transformation de la Maison de Commune ou la pose de panneaux photovoltaïques sur la déchetterie.

## Carte des dangers naturels

Parmi les 28 mesures constituant le programme de législature du Conseil d'Etat, figure celle de « Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels ».

Pour mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers naturels et garantir une meilleure maîtrise des événements, le Canton, associés aux communes, a commencé l'élaboration d'une cartographie des dangers naturels qui devrait être terminée, selon la planification établie par le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), en décembre 2012.

Les phénomènes sources de dangers sont

- Les phénomènes climatiques (tempête, grêle, foudre, vague de chaleur), qui se développent essentiellement dans la biosphère et contre lesquels seules des mesures constructives au niveau des bâtiments peuvent être prises pour s'en protéger.
- Les phénomènes sismiques (ou "tectoniques") générés dans le sous-sol (tremblement de terre). Les mesures se prennent ici aussi au niveau des bâtiments avec des normes de construction adaptées.
- Les **dangers gravitaires**, comprenant notamment les aléas hydrologiques et géologiques. Ils sont engendrés par l'action de la gravité et leur zone d'effet est imposée le plus souvent par la topographie. Ils ont des implications directes dans la gestion du territoire et impliquent fortement les services publics. C'est pourquoi ils feront l'objet de cartes mentionnant les zones comportant les risques suivants : crues, inondations, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et de blocs, éboulements, écroulements, affaissements et effondrements, avalanches

Trois points relatifs aux dangers de crues, inondations ou glissements de terrain ont été inventoriés dans notre commune, l'un sur les bords de la Mèbre, l'autre à la Combe et le dernier sur les bords du Talent.

## Parcs éoliens

Deux projets d'installation d'éoliennes concernent notre région,

- l'un touchant le cœur du Gros de Vaud, porté par Alpiq EcoPower SA, Romande Energie et les communes concernées et
- le deuxième, plus proche de nous, initié par les services industriels lausannois et les communes concernées.

Aucun des deux projets ne prévoit d'implantation d'éolienne sur notre territoire.

Appelée à se prononcer au même titre que toutes les communes de la région, Cugy, sans remettre en cause le projet comme tel, a dénoncé le positionnement inadéquat à ses yeux de l'une des éoliennes prévue sur le territoire de Lausanne, dominant outrageusement le site historique de Montheron.

## Règlement sur la protection des arbres

7 requêtes en abattages d'arbres ont été traitées, 5 ont été acceptées, 1 a fait l'objet d'une demande d'arborisation compensatoire et 1 a dû être refusée et remplacée par une autorisation d'élagage.

# FINANCES

(M. José Rohrer jusqu'au 30.06.2011,  
M. Joseph Piscitello jusqu'au 4.10.2011,  
M. Philippe Flückiger, dès le 8.12.2011)

## Préambule

Concernant les finances, le deuxième semestre 2011 a été particulièrement mouvementé, puisque trois préavis relatifs à ce dicastère ont dû être préparés (voir p. 4).

## Emprunts

L'emprunt contracté au cours du quatrième trimestre 2010 auprès de Postfinance a permis de faire face aux dépenses d'investissement effectuées durant l'année 2011. Il n'a donc pas été nécessaire de faire appel à de nouveaux fonds étrangers.

## Fonds de péréquation

Le décompte de péréquation 2010 a vu la Commune colloquée en classe 13.4, alors que le budget était établi sur la base d'une classe de 13.7.

Malgré cette progression, la Commune a bénéficié d'un retour de Fr. 2'730.– sur le montant versé au titre de la péréquation 2010 et de Fr. 58'036.– de complément sur les dépenses thématiques (transports et entretien des routes)

Pour rappel, jusqu'à fin 2010, les communes alimentaient le fonds de péréquation par 13 points d'impôts fixes. La somme ainsi récoltée se voyait redistribuée aux communes en fonction de divers critères (classification, effort fiscal, plafonnement du taux).

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'alimentation du fonds de péréquation n'est plus fixe, mais dépend du nombre de points nécessaires à la couverture des distributions prévues, s'établissant sur les bases suivantes :

- montant déterminé en fonction du nombre d'habitants,
- solidarité par une compensation aux communes financièrement faibles (mais au maximum 4 points d'impôts),
- participation aux dépenses thématiques (mais au maximum 4 points d'impôts).

Ce mode de calcul a donc vu passer la participation communale au fonds de péréquation de 13 points en 2010 à 18 points pour 2011.

Le montant définitif de la péréquation de l'année sous revue ne sera connu que dans le deuxième semestre 2012. Il sera calculé selon les nouvelles modalités en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Taux d'imposition 2012

Pour rappel, par l'arrêté d'imposition 2011, la Commune a dû céder 6 points d'impôts au Canton à la suite du retrait de 3 régimes de la facture sociale à charge désormais exclusive de l'Etat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, faisant passer le taux d'imposition communal de 70 à 64.

Ce transfert de charge a été accompagné d'une révision du mode de prise en charge de la part des communes à la facture sociale, basée désormais sur trois échelons :

- Le financement de l'équivalent de 50% des produits obtenus par les droits de mutations, gains immobiliers et impôts sur les successions, ainsi que 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers,
- la participation des communes à forte capacité financière sur les revenus dépassant les 120% de la moyenne cantonale,
- le solde étant couvert par un nombre de points d'impôts.

Pour 2012, afin de permettre aux communes de financer les coûts liés à la réforme policière, le Canton leur a « restitué » 2 points d'impôts (ce qui signifie une augmentation de l'impôt communal de 2 points).

De plus, le Canton ayant réduit son taux d'impôt d'un point supplémentaire en raison de la bonne santé de ses finances, la Municipalité a proposé d'augmenter le taux communal d'un point (= Commune + 1 point).

Le taux voté par le Conseil communal est donc passé de 64 à 67. Ce faisant, le contribuable n'aura, en finalité, pas de dépense fiscale supplémentaire par rapport à 2011.

### **Portefeuille d'assurances**

Le portefeuille d'assurances, révisé en 2010, n'a pas subi de modifications.

### **Portefeuille d'actions**

Au cours de l'année 2011, la Municipalité a élargi son portefeuille d'actions par l'acquisition de 7 actions supplémentaires de MCH Groupe SA, repreneur de Beaulieu Exploitation SA.

# POLICE DES CONSTRUCTIONS

(M. Raymond Bron jusqu'au 30.06.2011  
M. Joseph Piscitello jusqu'au 4.10.2011,  
M. Philippe Flückiger, dès le 8.12.2011)

## MODIFICATIONS LEGALES

### Diagnostic amiante

En mai 2010, le Grand Conseil adoptait la modification de l'article 103a de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) qui précise les obligations du propriétaire ou de son représentant. La volonté du législateur est de préserver la santé des utilisateurs des bâtiments, mais aussi des travailleurs qui procèdent aux travaux.

Le Département des infrastructures a publié des directives d'application qui sont entrées en vigueur le 1er mars 2011.

Dès cette date, tout propriétaire qui envisage des travaux soumis à autorisation doit faire procéder à un diagnostic de son immeuble par une entreprise reconnue par la SUVA, selon un cahier des charges de l'Association suisse des consultants amiante (ASCA) et les directives d'exécution de la loi.

L'article 103a LATC indique qu'un diagnostic amiante est nécessaire pour tous les travaux de démolition ou de transformation soumis à autorisation sur des immeubles construits avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire), soit avant l'interdiction générale d'utiliser ce matériau en Suisse. Si la présence d'amiante est avérée, un programme d'assainissement doit être joint à la demande de permis. Cette obligation s'applique à tous les bâtiments, quelle que soit leur utilisation (habitation, industrie, agricole, etc.) et qu'ils soient chauffés ou non.

Le diagnostic amiante doit être exhaustif sur l'ensemble du bâtiment, quels que soient les travaux soumis à autorisation. Le rapport d'expertise fait partie du dossier de demande de permis de construire qui est transmis à la Municipalité.

L'application de l'article 103a LATC incombe à la Municipalité. Elle a l'obligation de vérifier si un diagnostic amiante a été effectué par un professionnel reconnu et selon le cahier des charges de l'ASCA. Si ces obligations ne sont pas remplies, elle fait compléter le dossier.

En cas de présence avérée d'amiante, la Municipalité définit, sur la base du rapport d'expertise, les actions à entreprendre par le propriétaire.

Lors de la délivrance du permis d'habiter, la Municipalité doit s'assurer de la conformité des travaux réalisés.

## SERVICE TECHNIQUE

### Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 22 dossiers de constructions ont été mis à l'enquête publique conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, dont 3 enquêtes complémentaires

- 2 Constructions artisanales avec logements
- 2 Transformations et rénovations de rurales
- 1 Construction d'un jardin d'enfants avec deux salles de classes scolaires
- 1 Aménagement de salles de classes provisoires
- 2 Constructions de villas jumelées
- 2 Rénovations et transformations de villas
- 3 Constructions de vérandas
- 3 Constructions de piscines
- 1 Construction de Spa de nage et jacuzzi
- 2 Constructions de garages et couverts

- 1 Rénovation et transformation d'un pavillon de jardin
- 2 Modifications d'altitudes de toitures

20 permis de construire ont été délivrés

### **Autorisations municipales de construire**

24 autorisations de ce type ont été délivrées en 2011 pour les constructions suivantes:

- 3 Constructions d'avant-toits
- 2 Prolongations d'avant-toits
- 1 Construction d'un mur de soutènement
- 2 Exécutions d'enrochements de talus
- 2 Créations de canaux de fumée en toitures
- 3 Constructions de cabanes de jardin
- 1 Construction d'un sas d'entrée
- 1 Création d'une pergola

### **Autorisations municipales diverses**

- 4 Modifications d'ouvrants en façades de bâtiments
- 2 Pose de fenêtres de toitures
- 1 Transformation de locaux
- 1 Transformation provisoire des locaux pour les bureaux communaux
- 1 Remplacement de production de chaleur
- 12 Autorisations de teintes et d'éléments de matérialisation

### **Litiges**

Un recours contre la décision Municipale autorisant la construction d'une station- service avec magasin-dépanneur, tunnel de lavage pour voitures et deux immeubles administratifs avec ateliers, bureaux et logements, déposé par les propriétaires, est actuellement en cours devant les tribunaux. (voir p.28)

Le recours porte contre les heures d'ouverture de la station- service et de toutes ses installations.

Le garde forestier a découvert des constructions illicites en zone forestière ; il a informé la Municipalité qui, plutôt que de dénoncer la situation au Préfet, a pris l'option de conduire l'affaire sous la forme d'une procédure de conciliation avec les propriétaires concernés et les services de l'Etat.

# BATIMENTS COMMUNAUX

(M. José Rohrer jusqu'au 30.06.2011,  
M. Joseph Piscitello jusqu'au 4.10.2011,  
M. Philippe Flückiger, dès le 8.12.2011)

## MAISON DE COMMUNE

Le 24 juin 2010, le Conseil communal ayant accepté le second projet de transformation, agrandissement et rénovation de la Maison de Commune, celui-ci fut soumis à l'enquête publique en fin d'année et ne suscita aucune opposition.

Au cours du premier semestre 2011, les travaux ont avant tout consisté à étudier et exécuter les travaux de transformation de la Cavenettaz, en vue du transfert provisoire de l'administration.

Le chantier proprement dit de la Maison de Commune a débuté le 29 août. Les travaux se sont déroulés jusqu'à ce jour sans surprise majeure et dans les temps prévus.

A la fin de l'année, les travaux préparatoires intérieurs, les travaux de terrassement, les raccordements, les fondations de l'annexe et le local à pellets étaient réalisés, permettant aux transformations intérieures de débiter pendant l'hiver.

## ANCIENNE FORGE

Compte tenu du changement de législature doublé d'une élection complémentaire, le projet de rénovation n'a pas pu être poursuivi. Le dossier sera repris dans le courant 2012.

### Mise à disposition de locaux

La vétusté et l'insalubrité des lieux sont une partie des éléments qui ont conduit à l'arrêt de la mise à disposition de locaux dans ce bâtiment au bénéfice d'un groupe de musique.

Le groupe a pu bénéficier d'un arrangement avec un autre groupe qui loue depuis des années un local à l'abri public PCI ; les deux groupes alternent leurs répétitions de manière à partager les locaux. Les nuisances sonores dénoncées par le voisinage ont aussi disparu.

## MAISON VILLAGEOISE

A la rentrée scolaire d'août 2011, la salle de rythmique de la Cavenettaz, a changé d'affectation et est devenue provisoirement une salle d'activités manuelles pour les écoles (voir page 40).

Les sociétés locales qui bénéficiaient de la gratuité de cette salle pour leurs cours hebdomadaires ou leurs répétitions ont dû trouver d'autres solutions ; certaines ont transféré leurs activités dans l'une des salles du centre œcuménique ; d'autres ont préféré se réunir à la grande salle.

L'association du centre œcuménique a accepté de mettre à disposition des sociétés « migrantes » ses infrastructures aux mêmes conditions que celles appliquées pour la salle de la Cavenettaz ; qu'elle en soit ici remerciée.

### Locations

27 contrats de location ont été signés en 2011 ; les locations facturées représentent un revenu de Fr. 13'069.--.

Manifestations	2011
Lotos	3
Tombola	1
Culture (soirées de chant, danse, théâtre, etc.)	5
Mariages	4
Bal, soirée avec animation	2
Fêtes familiales (anniversaires, confirmations, etc.)	5
Autres (assemblées, repas de soutien, expositions, etc.)	10

A ces locations payantes, viennent s'ajouter les utilisations gratuites de la Maison villageoise, dont bénéficient les sociétés locales (une soirée gratuite par année, répétitions et cours hebdomadaires réguliers, réunions diverses).

Utilisateurs	Soirée gratuite	Répétitions	Cours	Autre
FC Cugy - repas de soutien	1			
Gym Volley - match aux cartes	1			
Jeunesse de Cugy - bal du petit nouvel-an	1			
USL - apéritif du nouvel-an				1
USL - assemblée générale				1
USL - assemblée				1
Gym jeunesse - après soirée spectacle gym				1
PPE du Pommier- assemblée				1
PPE du Vergier et du Pré - assemblée				1
PPE des Petits Esserts - assemblée				1
PPE des Petits Esserts 6-8 - assemblée				1
PPE Pittet André - assemblée				1
PPE de Montheron 5 - assemblée				1
Collège de la Cavenettaz - fête chinoise				1
Jardin d'enfants Arc-en-Ciel - fête de Noël				1
Echo du Boulet - répétitions		8		
Paysannes vaudoises - assemblée				1
Compagnons du devoir - assemblée				1
Collège de la Chavanne - repas de soutien				1
Collège de la Combe - conférence				1
Collège de la Combe - animation				1
Collège de la Combe - spectacle				1
*Gym aînées			20	
*Gym des dames d'onze heures			20	

\*Dès la rentrée d'août 2011, les cours sont donnés au centre œcuménique (voir page 35).

Ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à Fr. 3'850.--

## COLLEGE DE LA CHAVANNE

Les travaux d'assainissement des façades et de mise aux normes incendie sont arrivés à leur terme à fin 2010.

Rappelons que ces transformations répondaient aux exigences permettant d'obtenir le label MINERGIE. Les labels officiels ont été délivrés, comme l'attestent les deux plaquettes métalliques apposées aux entrées des bâtiments concernés

Label MINERGIE VD-400                      Salle de gymnastique  
Label MINERGIE VD-401                      Collège de la Chavanne

Les subventions obtenues du fonds de rénovation des bâtiments totalisent la somme de Fr. 104'240.--.

### Salle de gymnastique

La visite de reconnaissance du service de l'éducation physique et du sport a eu lieu le 17 octobre 2011 ; les quelques remarques émises concernant les aspérités à supprimer ont pu être traitées par notre personnel.

#### Entretien

Le contrôle annuel des engins de gymnastique, effectué le 11 avril 2011 a permis de constater que les douilles de l'installation de reck étaient rouillées ; elles ont été remplacées par des douilles en acier.

A l'occasion de ces travaux, il a été procédé à la réparation de quelques griffures présentes sur le sol de la salle ; le coût de l'ensemble des travaux s'élève à Fr. 11'607.--.

#### Locations

Rappelons que la salle de gymnastique de la Chavanne est, en dehors des heures, réservées aux activités scolaires, mise à disposition gratuitement des sociétés locales sportives ou louée Fr. 10.--/heure à d'autres clubs qui dispensent des cours.

La salle est occupée tous les jours, y compris la matinée du samedi, et ne présente presque plus de disponibilités.

L'ouverture des portes, le contrôle de l'état des installations après les cours, la fermeture et le nettoyage des locaux et des douches constituent une charge astreignante pour notre concierge qui doit souvent prolonger son activité au-delà de 22h00.

La Municipalité envisage de distribuer des clés électroniques aux utilisateurs, dont l'accès pourra être contrôlé.

#### Occupation extrascolaire de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H00						<b>FC CUGY</b> Juniors
11H00						
12H30	<b>THEATRE</b>					
13H00						
13H15						
15H30						
16H00	<b>APEMS</b>	<b>APEMS</b>		<b>APEMS</b>	<b>APEMS</b>	
16H30						
16H45						
16H30	<b>Gym jeunesse</b> <b>ENFANTINES</b>	<b>Gym jeunesse</b> <b>ENFANTINES</b>		<b>Gym jeunesse</b> <b>PARENTS-</b> <b>ENFANTS</b>		
17H00			<b>FC CUGY</b> Juniors			
17H30						
17H30		<b>Gym jeunesse</b> <b>FILLES</b> 1ère à 2ème	<b>FC CUGY</b> Juniors	<b>Gym jeunesse</b> <b>FILLES</b> 3ème - 4ème	<b>KICK BOXING</b>	
18H00	<b>Gym jeunesse</b> <b>GARCONS</b> 1ère - 3ème					
18H30		<b>Gym jeunesse</b> <b>FILLES</b> 7ème année à ++++	<b>FILLES</b> 5ème à 6ème			
18H45						
19H00						
19H15						
19H30						
20H00	<b>GYM DAMES</b>	<b>FC CUGY</b> (1ère equipe)	<b>VOLLEY</b>		<b>FC CUGY</b> (1ère équipe)	
20H30				<b>KICK BOXING</b>		
21H00						
21H30						
22H00						

## COLLEGE DE LA CAVENETTAZ

En raison de la réfection de la Maison de commune, le collège a vu son affectation modifiée en offrant à l'administration communale des locaux provisoires. (voir page 37)

## BATIMENT DU MOTTY

Cette nouvelle construction abrite le jardin d'enfants « Arc-en-ciel » au rez-de-chaussée et 2 classes d'école primaire à l'étage.

La réalisation des travaux par l'entreprise générale a donné généralement satisfaction. Les coûts de construction ont été respectés et la tenue des délais a permis d'achever la construction en temps voulu.

Seuls quelques aménagements de minime importances ont dû être réalisés à la rentrée et quelques correctifs mineurs sont en cours au moment de la rédaction de ces lignes.

Quant aux aménagements extérieurs, ils seront achevés au printemps, afin de permettre une meilleure mise en œuvre.

# FORMATION

(Mme Jacqueline Franzini jusqu'au 30.06.2011  
M. Jean-Pierre Sterchi, dès le 1.7.2011)

## Organisation de l'école obligatoire

L'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs compte 821 élèves pour 41 classes, 23 pour le primaire et 18 pour le secondaire à la rentrée scolaire en septembre 2011.

25 classes sont ouvertes à Cugy, 9 à Froideville, 4 à Morrens et 3 à Bretigny.

Une augmentation de 60 élèves est à signaler par rapport à l'année 2010-2011. Pour la même période l'augmentation cantonale est de 400 élèves. Notre établissement scolaire se développe actuellement à un rythme élevé puisque la part de Cugy et environs représente 15% de cette augmentation cantonale.

## Association scolaire intercommunale de Cugy et Environs (ASICE)

L'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs est structurée, tout comme une commune, en un organe délibérant - le Conseil intercommunal - et un organe exécutif - le Comité de direction - composé d'un municipal de chacune des 4 communes concernées. Les compétences de l'ASICE sont, selon ses statuts, de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire pour les degrés enfantin, primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées.

Les obligations des communes - respectivement de l'Association intercommunale - relatives à l'école obligatoire sont de *mettre à disposition les locaux et installations nécessaires à l'enseignement* et d'*organiser les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.*

A travers ses missions, la commune a un rôle important à jouer dans la création de bonnes conditions d'apprentissage en développant un environnement adéquat en collaboration avec la Direction de l'établissement scolaire.

Composition du Comité de direction dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Président	M. Jean-François Thuillard, Froideville / Administration - Finances - Direction
Vice-président	M. Laurent Chappuis, Bretigny / Bâtiments - Espaces extérieurs
	Mme Laurence Fontana, Morrens / Parascolaire - Piscine, PPLS - Mobilier scolaire
	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy / Collaborateurs, formation - Transports scolaires - Liens avec Cugy, commune siège

Secrétaire	Mme Chantal Bovay
------------	-------------------

Rappelons que le Directeur de l'établissement scolaire assiste à toutes les séances du Comité de direction.

Diverses opérations ont marqué cette année 2011 liées notamment à l'intégration de l'Accueil parascolaire d'enfants en milieu scolaire (APEMS) dans l'ASICE, à la mise en conformité de la structure APEMS selon les directives du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et au statut des collaborateurs au service de l'ASICE.

## Accueil de jour des enfants

Concernant l'APEMS, le comité de direction de l'ASICE a présenté un préavis au Conseil intercommunal le 29 mars 2011, proposant l'intégration du parascolaire dans l'ASICE, ceci dès la rentrée d'août 2011.

Ce préavis a été accepté ; ainsi, les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens proposeront des services en matière d'accueil de jour des enfants en fonction des besoins de leurs habitants.

Il est à relever que les tarifs de l'APEMS ont légèrement augmenté par rapport à ceux pratiqués jusqu'alors à Cugy, mais ils restent tout de même attractifs et, pour l'heure, légèrement inférieurs à ceux pratiqués par les structures et garderies de l'Entraide familiale et accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE).

L'APEMS est ouvert durant les périodes de scolarité officielle.

Pendant les vacances scolaires, des semaines « vertes » peuvent être mises sur pied pour autant qu'un minimum de 8 enfants soient inscrits. Diverses activités manuelles, sportives, de loisirs sont proposées aux enfants, du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h30. Cette offre a été proposée en été mais n'a pas rencontré suffisamment de succès pour être ouverte en automne 2011.

Le succès de l'APEMS est grand ; il faut relever cependant la complexité de l'organisation de ces groupes d'enfants dont les effectifs fluctuent quotidiennement.

Le tableau ci-dessous présente l'état de l'APEMS à fin décembre

#### Situation de l'APEMS de l'ASICE sur une semaine (du 5 au 9.12.2011)

Site	Matin			Midi					Sieste	Après-midi				
	CIN	CYP	Total	CIN	CYP	CYT	SEC	Total	CIN	CIN	CYP	CYT	Total	
Cugy	15	40	55	55	117	42	36	250	24	28	58	6	92	
Froideville	23	8	31	38	20	9	0	67	7	23	25	1	49	
Bretigny	0	0	0	18	21	0	0	39	0	7	8	0	15	
Morrens	0	0	0	0	35	0	0	35	0	0	0	0	0	
<b>Totaux</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>86</b>	<b>111</b>	<b>193</b>	<b>51</b>	<b>36</b>	<b>391</b>	<b>31</b>	<b>58</b>	<b>91</b>	<b>7</b>	<b>156</b>	

Moyenne par jour	Matin	Midi	Sieste	Après-midi
Cugy	11	50	5	18
Tous les sites	17	78	6	31

	Matin	Midi	Sieste	Après-midi
Jour le <b>plus</b> fréquenté	22	108	8	47
Jour le <b>moins</b> fréquenté	6	11	5	5

A la demande du CODIR, une analyse de nos sites a été effectuée par le service de la protection de la jeunesse (SPJ).

Il en résulte les constats suivants : notre structure ne dispose pas de personnel au bénéfice d'un titre professionnel reconnu, cependant le taux d'encadrement d'une personne pour 12 enfants est respecté et les surfaces des locaux utilisés suffisantes.

En conséquence, l'ASICE devra engager une directrice ou une responsable pédagogique, responsable pour gérer l'ensemble des sites.

De plus, il faudra disposer des compétences suivantes pour encadrer les enfants :

- pour le site de Cugy : 2 professionnelles et 2 EPT d'auxiliaire pour encadrer 48 enfants ;
- pour le site de Froideville: 1 professionnelle et 1 EPT d'auxiliaire pour encadrer 24 enfants ;
- pour le site de Bretigny: 1 professionnelle pour encadrer 12 enfants.

Le souhait du CODIR est de préparer progressivement un encadrement adéquat à l'horizon mi-2012 ou début 2013 et ainsi d'obtenir l'autorisation d'exploiter chacun des sites.

Cette restructuration aura des conséquences financières sérieuses en raison de l'augmentation importante de la part salariale de l'APEMS. Le CODIR devra plancher sur la recherche de solutions afin de maintenir un niveau de tarifs acceptable pour les parents. Une participation financière des communes n'est pas à exclure à ce stade.

### Personnel de l'ASICE

Concernant le statut du personnel, durant l'automne 2011, le comité de direction de l'ASICE a démarré la phase de préparation de la reprise des collaborateurs engagés initialement par la commune de Cugy. L'ASICE aura ainsi le statut d'employeur d'une vingtaine de personnes qui peuvent être réparties en trois catégories : le personnel chargé de l'entretien du collège de la Combe, la secrétaire de l'association et le personnel de l'APEMS.

La date de la bascule de cette compétence d'employeur est planifié en principe au 1<sup>er</sup> avril 2012.

## **Locaux et installations nécessaires à l'enseignement**

La Commune de Cugy est propriétaire des bâtiments et locaux occupés par les élèves fréquentant les cycles initial et primaires. Il s'agit donc du collège de la Chavanne, du Motty et des classes de la Cavenettaz. Durant cette année quelques modifications et nouveautés relatives à ces bâtiments sont à signaler:

- dès septembre 2011, et pour la durée des travaux de rénovation de la Maison de commune, les 3 salles de classe de la Cavenettaz sont utilisées par l'administration communale de Cugy ;
- la salle de rythmique de la Cavenettaz est transformée provisoirement en salle ACT (n°2) et une mesure particulière est prise pour protéger le sol de cette salle en le recouvrant d'un linoléum ;
- la salle ACT n°2 ainsi créée à la Cavenettaz a permis de déplacer l'espace ressource qui occupait une salle de grandeur normale à la Chavanne dans l'ancienne salle ACT qui est une salle de dimensions restreintes ; cette solution est provisoire mais a permis de libérer une salle de classe nécessaire à la rentrée de fin août 2011 ;
- un nouveau bâtiment baptisé Le Motty accueille le Jardin d'enfants Arc-en-Ciel ainsi que deux classes enfantines dès la rentrée scolaire d'août 2011. L'ouverture de ces 2 classes permet ainsi de compenser temporairement l'occupation des classes de la Cavenettaz par les bureaux de l'administration communale ;
- enfin, ces changements d'affectations et la mise à disposition de nouveaux locaux ont nécessité des réaménagements et de déménagements de mobilier ; l'équipe de voirie, les enseignants et les municipaux concernés ont dû passablement s'investir pour assurer le démarrage de l'année scolaire 2011.

L'ASICE est propriétaire du bâtiment de la Combe occupé par les élèves des voies secondaires. Pas de changements majeurs sont à signaler pour l'année 2011.

## **Transports scolaires**

Les deux cars postaux ne suffisant plus à transporter tous les écoliers ; l'ASICE a eu recours à un taxibus dès septembre 2011 pour combler les besoins.

## **Conseil d'établissement (CET)**

Quatre séances du CET ont eu lieu en 2011. Les principaux thèmes abordés ont été : l'organisation de rencontres école - entreprises, la mise en œuvre de l'accueil parascolaire, l'analyse d'un projet de conférence à l'intention des élèves des degrés secondaires, la sécurité routière autour des bâtiments, la problématique des vols de trottinettes.

La composition du CET, suit le rythme des élections communales vaudoises, et a donc été soumis à réélection en automne 2011. Pour rappel, ce conseil est composé de 4 représentants de 4 secteurs : les parents d'élèves, les professionnels, la société civile, les autorités politiques.

Les représentants de Cugy sont : le municipal des écoles, M. Jacques Jeanfavre et Mme Joëlle Herren-Laufer

# JEUNESSE

(Mme Jacqueline Franzini jusqu'au 30.06.2011  
M. Jean-Pierre Sterchi, dès le 1.7.2011)

## Passeport vacances

Cette année, une seule activité a été proposée à une reprise au mois d'août dans notre commune : il s'agissait de l'activité « conception d'un repas ».

En ce qui concerne la fréquentation des enfants de notre commune à l'offre de Passeport vacances 2011, elle est la suivante :

	2011			2010			2009		
	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total
Passeport traditionnel	11	10	22	13	18	31	20	8	28
Farniente	11	7	18	4	5	9	3	1	4
			<b>40</b>			<b>40</b>			<b>32</b>

La fréquentation est stable.

En revanche, les jeunes de Cugy sont 40 à participer à cette opération et la commune n'a proposé que 10 places lors de la seule activité organisée dans la commune. Cette situation doit être améliorée afin d'obtenir un équilibre entre le nombre d'activités consommées et le nombre de places proposées.

Enfin, il est à relever que la participation financière globale de la commune est de Fr. 969.— et qu'elle représente environ la moitié de la finance demandée aux parents.

## Soutien à la formation des apprentis

Un nouveau projet de Lausanne Région a été organisé en automne 2011 et sera mis en œuvre dès 2012. Il s'agit de « App App » qui correspond à *Appuis scolaires aux Apprentis-ies*.

Les objectifs de cette opération sont de favoriser la réussite des apprentis-ies en offrant des appuis scolaires adaptés, de les aider à s'imposer une régularité dans le travail des cours afin d'éviter les échecs dans le processus d'obtention du CFC et de réduire le taux de redoublement.

Le comité de pilotage de cette mesure a souhaité que les cours pour les apprentis du secteur Nord soient dispensés sur notre Commune. La Municipalité a accepté et grâce à la collaboration avec l'ASICE et la Direction des écoles, une salle de classe sera mise à disposition un soir par semaine à cet effet.

## Petite enfance

Cugy fait partie du réseau EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), tout comme 36 autres communes du district du Gros-de-Vaud ainsi que la commune du Mont-sur-Lausanne. Ce réseau d'accueil intercommunal offre 3 types de services : l'accueil en milieu familial, l'accueil en garderies et une offre parascolaire.

L'offre en garderie comprend deux catégories, à savoir, la nurserie (fin de congé maternité à 24 mois) et la garderie (de 18 mois à l'entrée à l'école enfantine).

Les plus proches garderies de Cugy sont au Mont-sur-Lausanne (en Budron), à Echallens et à Bettens.

L'objectif premier de ce réseau est de répondre aux besoins de la population en offrant une solution aux parents qui ont une activité professionnelle. Il est à relever que, d'une manière générale, ces différentes structures sont actuellement passablement chargées.

Seules des accueillantes en milieu familial (AMF), appellation qui a remplacé le vocable « maman de jour », offrent à Cugy des prestations qui dépendent de l'EFAJE et, à la fin 2011, 4 personnes offraient officiellement ce service dans notre commune.

Subvention communale de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud :

<b>Part fixe</b>	correspond à la charge administrative des différents secteurs ; est déterminée par le nombre d'habitants.			
	Pour 2'240 habitants			Fr. 27'440.–
<b>Part variable</b>	Accueil collectif préscolaire	22'501 h	8.07% de la fréquentation totale	Fr. 56'724.60
	Accueil familial de jour	7'189 h.	2.53% de la fréquentation totale	Fr. 9'068.00
<b>Total contribution Cugy au réseau de l'EFAJE</b>				<b>Fr. 93'232.60</b>

A Cugy, parallèlement à ce réseau, le jardin d'enfants Arc-en-Ciel accueille les enfants de 2 ½ ans jusqu'à l'âge de la scolarité. Cette structure de la petite enfance a pour objectif de promouvoir une pédagogie visant à répondre aux différents besoins des enfants, à développer leur autonomie en les aidant à s'ouvrir au monde extérieur. Elle ne s'adresse pas prioritairement aux familles dont les deux parents ont une activité professionnelle.

La Municipalité de Cugy et l'Association Jardin d'enfants Arc-en-Ciel ont signé une nouvelle convention destinée à préciser les modalités de location et d'utilisation des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment Le Motty.

Le comité de cette Association a annoncé dans le cadre de son Assemblée générale, en date du 29.11.2011, des difficultés importantes d'ordre financier. Les raisons évoquées sont, d'une part, l'augmentation des charges de location des locaux du Motty et, d'autre part, le manque de fréquentation de cette structure l'après-midi. Depuis la rentrée d'août 2011, Arc-en-Ciel dispose de l'autorisation du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) d'accueillir 30 enfants. Si le matin, l'effectif des enfants fréquentant le Jardin se situe entre 20 et 30, l'après-midi, il est de 5 ou 6 enfants. Ce manque de fréquentation explique en grande partie les difficultés financières annoncées.

Le comité, après avoir présenté la situation et demandé de l'aide à l'Assemblée au plan des ressources humaines et au plan des idées, annonce qu'il va étudier toutes les possibilités et organiser une Assemblée générale extraordinaire au premier semestre 2012 afin de proposer des solutions pour sortir l'Association de cette situation non viable.

# AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

(Mme Jacqueline Franzini jusqu'au 30.06.2011

M. Jean-Pierre Sterchi, dès le 1.7.2011)

## MANIFESTATIONS

### Fête nationale

La traditionnelle fête nationale, organisée par l'USL et la Municipalité s'est déroulée en deux temps avec, le 31 juillet, une « mise en train » sous la forme d'une raclette en musique proposée à la population à la buvette du FC Cugy, puis le 1<sup>er</sup> août, dès l'après-midi, la traditionnelle fête nationale.

Au programme cette année, une fabrication de lampions par les enfants – la partie officielle avec le Toast à la Patrie – l'apéritif offert par la Commune – une vente de saucisses et les röstis offerts par USL – le cortège des enfants et enfin les Feux d'artifices à la tombée de la nuit.

Cette manifestation s'est déroulée à la satisfaction générale et de nombreux acteurs sont à remercier, en particulier le comité de l'USL.

### Dimanche sportif

Lausanne Région, association de 29 communes de la région lausannoise a organisé, le 2 octobre 2011, la 2<sup>ème</sup> édition de sa journée sportive régionale « Dimanche Sportif » dans cinq lieux : Lausanne, Pully, Chavannes, St. Sulpice et Cugy. Les thèmes proposés sont différents et, à Cugy, le succès fut grand avec une présentation de 12 sports « nature » à un public composé en grande partie de familles.

### Journée de la Mobilité

Une manifestation ayant pour thème la mobilité a été organisée le samedi 8 octobre. Cugy n'a pas participé officiellement à la Semaine de la mobilité cette année, mais a offert tout de même une Journée de la mobilité à ses habitants. Le projet était lié à la publication de la brochure qui répertorie l'ensemble des marches proposées au départ de Cugy (voir page 23). Le programme retenu a consisté à effectuer une des 11 propositions de marche.

Contrairement au Dimanche sportif, la marche a eu lieu sous la pluie et en présence d'une poignée de participants seulement. La Municipalité a décidé de maintenir tout de même cette manifestation et les courageux marcheurs ont pu découvrir une balade originale.

### Journée Verte

Le samedi 14 mai devait avoir lieu, conjointement avec les communes de Bretigny et Morrens, une action de nettoyage des berges du canal du Moulin ainsi que du Talent, suivie d'une visite guidée de la station d'épuration de l'Association pour l'épuration du Talent (AET). A l'issue de ces travaux et de cette visite, un pique-nique, regroupant les participants des trois communes, était prévu dans la forêt. Malheureusement, faute de participants, la journée a été supprimée.

## FONDS DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

A l'instar de ces dernières années, la Commune a contribué à hauteur de Fr. 14'040.– à ce fonds de soutien. Notre contribution, associée à celle des autres communes notamment, permet à une ville de moyenne importance de la taille de Lausanne de proposer à toute la région un programme culturel de qualité, que bien des grandes capitales pourraient envier.

# EGLISES

(Mme Marianne Grec jusqu'au 30.06.2011  
M. Jean-Pierre Sterchi, dès le 1.7.2011)

## ACOC – Association du centre œcuménique de Cugy

Cugy, commune boursière durant la dernière législature cédera cette responsabilité à la Commune de Morrens dès le 1.01.2012, comme le prévoit la convention signée par les différents partenaires en 2008.

### Travaux

Les faits principaux à signaler durant cette année animée au plan des travaux d'entretien du Centre œcuménique de Cugy sont :

- la purge du système de chauffage,
- la pose d'un velux et d'un store,
- le changement de la machine à laver la vaisselle
- le changement du chauffe-eau,
- des problèmes avec l'humidificateur de l'église.

A noter que le nouveau lave-vaisselle professionnel a été payé par l'Association et non par les communes.

# SOCIAL

(Mme Jacqueline Franzini jusqu'au 30.06.2011  
M. Jean-Pierre Sterchi, dès le 1.7.2011)

## Plan canicule

Les Autorités cantonales et communales ont reconduit le plan canicule pour l'été 2011.

A Cugy, la Municipalité a adressé un courrier à 40 habitante-es âgés-es de plus de 75 ans afin de leur proposer de recourir à un visiteur en cas de déclenchement du plan canicule. Seules 2 personnes ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune. Le plan canicule n'ayant pas été activé cette année, un contact téléphonique a tout de même été établi avec ces deux personnes durant la période de grande chaleur.

## (SAF) Service d'aide à la famille

Le Service d'aide à la famille est une association sans but lucratif qui a pour objectif de venir en aide aux familles domiciliées dans les communes du Mont, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bretigny.

La fin de la législature 2006-2011 a correspondu à d'importants changements au sein des structures du SAF. En effet, hormis les modifications au sein du comité composé essentiellement de municipaux des communes concernées, les changements suivants sont à signaler :

- changement de présidence ;
- départ à la retraite de la secrétaire et coordinatrice générale de SAF, Mme Zingre qui était aussi la coordinatrice de Cugy, Froideville et Morrens ;
- arrêt de la caissière ;
- regroupement du CMS du Mont et de l'Agence d'assurances sociales dans le même bâtiment au Petit-Mont.

Ces changements ont des répercussions importantes pour le SAF et l'absence d'une coordinatrice représente un problème de poids, ce rôle étant capital pour répondre aux demandes de la population.

Rappelons que la recherche d'une coordinatrice et de bénévoles à Cugy a fait l'objet d'une page d'information officielle qui n'a malheureusement pas abouti à des résultats positifs.

## (CSR) Centre social régional et (AAS) Agence d'assurances sociales

L'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly – Echallens (ARASPE) gère le Centre social régional et les Agences d'assurances sociales.

Il est peut-être utile de rappeler que le CSR a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine (art.1, al. 1 LASV).

Les AAS gèrent principalement les dossiers suivants :

- les allocations familiales ;
- les affiliations AVS ;
- les OCC ;
- les rentes AVS et AI ;
- PC et PC familles.

## Mouvements au sein des RAS ( Régions d'action sociale) durant l'année

La dissolution de deux RAS a eu pour conséquence d'augmenter de 12 communes la RAS de Prilly-Echallens. Cette Région compte dès lors 49 communes au 31 décembre 2011.

## Facture sociale

La facture sociale prévisionnelle de Cugy pour 2011 est la suivante :

Régime social	Participation de Cugy
1. PC à domicile et hébergement	440'786
2. Assurance maladie	98'051
3. RI + participation cantonale à l'assurance chômage	390'166
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	196'903
5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales	48'325
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	60'836
<b>Participation prévisionnelle totale pour Cugy</b>	<b>1'235'067</b>

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la Loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010, la facture sociale 2011 présente des changements importants.

Pour ce qui est de la composition de la facture sociale en 2011, trois grands secteurs n'y figureront plus en contrepartie d'une bascule de 6 points d'impôts des communes à l'Etat (voir page 31). Il s'agit des subsides à l'assurance maladie versés au bénéficiaires de PC AVS/AI, du domaine de l'asile ainsi que celui de l'enseignement spécialisé.

Ces explications, extraites d'un courrier de M. Pierre-Yves Maillard adressé aux Municipalités en date du 14 octobre 2011, attestent que la facture 2011 ne peut être comparée à celles des années précédentes.

## Demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2011, selon le SCRIS, les demandeurs d'emploi étaient 57 dans notre commune.

	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Demandeurs d'emploi</b>	57	54	56	40	36

## Jeunesse de Cugy – Offre d'action bénévole

La Jeunesse de Cugy a organisé cette année une action bénévole consistant à prendre en charge l'évacuation des objets encombrants que certains habitants ne seraient pas en mesure de placer sur le bord de la route le 22 juin 2011, jour du ramassage officiel.

Vu le succès remporté par cette action et, compte tenu de l'intérêt manifesté par la Jeunesse à l'égard de la collectivité, une nouvelle offre sera, dans la mesure du possible, mise sur pied l'année prochaine.

# DOMAINES ET FORETS

(M. Pierre-André Janin jusqu'au 30.06.2011  
M. Roland Karlen, dès le 01.07.2011)

## FORETS

### « Jorat, une terre à vivre au quotidien »

Le projet de création de cette association a été accepté par la Municipalité en 2011.

Les objectifs fixés dans les statuts sont d'assurer la mise en valeur du patrimoine forestier, de représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situées sur le territoire joratois.

### Forêts communales

#### Exploitation des bois

- Janvier février : Eclaircie de feuillus à proximité du réservoir et de l'étang par l'entreprise Clerc (194 m3).
- Janvier février : Eclaircie de résineux derrière le chalet des scouts par le Centre de formation des bûcherons. Suite à l'analyse de sécurité de la lisière en face du terrain de foot, l'élimination de certains arbres est effectuée peu après (164 m3 au total).
- Durant l'été 2011, il y a eu peu de bostryche sur l'ensemble du triage. Quelques tiges ont toutefois dû être abattues par l'entreprise Clerc suite à l'attaque des insectes (32 m3).
- Octobre : éclaircie de perchis au processeur sur environ 2.3 ha en 5 parcelles différentes par l'entreprise Clerc (71 m3).
- Novembre : Coupe de réalisation (rase) et de mise en lumière au-dessus du chemin des Roches par l'entreprise Clerc (205 m3).
- Novembre : Elimination d'un énorme hêtre penché derrière l'usine PAL par l'entreprise RoCHAT (6 m3)

#### Assortiments

Bois de service résineux et feuillus	358 m <sup>3</sup>
<u>Râperie, bois de feu et copeaux</u>	<u>314 m<sup>3</sup></u>
Total exploitation	672 m <sup>3</sup>

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes demeurent bénéficiaires sur la commune de Cugy. Même si le bénéfice n'est pas très élevé (env. fr. 3'000.-), il permet de conserver des forêts accueillantes et qui se rajeunissent progressivement chaque année. Ce rajeunissement est nécessaire pour obtenir des arbres plus stables et augmenter la diversité écologique.

#### Plantations

Comme pour l'exercice précédent, il n'a pas été nécessaire de planter cette année. En revanche, 3.7 ha ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

#### Soins culturaux

L'entreprise Clerc et le Centre de formation des bûcherons ont réalisé les soins culturaux sur la commune (Grands Vuarnes, sur le Billard et le long des berges du Latigny). Cela représente 3.7 ha également.

#### Réfection de chemin

Le fossé longeant le chemin bétonné de la Bérallaz et les tuyaux évacuant l'eau par-dessous ont été curés et débouchés.

## **Bois de feu**

La consommation de bois de feu par les habitants de Cugy est en léger recul par rapport à l'année 2010 ; elle n'a été que de 31 stères.

### **Procédure de gestion et livraison**

Des modifications de la gestion des commandes et livraison du bois de feu ont été introduites afin d'optimiser les processus. Pour l'essentiel, les nouveautés sont les suivantes :

- Le bois scié en bûches de 25 ou 33 cm est livré par stère dans des sacs. Les sacs doivent être rendus à la déchetterie de Praz-Faucon, par les clients, dans les 20 jours qui suivent la livraison. Passé ce délai, ils sont facturés Fr. 30.— l'unité TTC, en principe non remboursés.
- Les livraisons s'effectuent désormais contre signature du client, ceci afin d'éviter tout différend.
- Les commandes peuvent être passées jusqu'à fin mai ; passé ce délai, elles ne sont prises en compte qu'en fonction des disponibilités.

Le système a été bien accueilli et les sacs ont tous été retournés dans les délais à la déchetterie.

### **Places de pique-nique**

Une nouvelle place de pique-nique, située sur le haut du sentier pédestre menant au lieu-dit « sur le Billard », a été inaugurée le 24 juin 2011. Elle est fort appréciée par de nombreux pique-niqueurs.

Celle du bord du Talent a été rafraîchie, sa table a été changée et la place nettoyée.

Les aménagements de la place de pique-nique de « la Côte à Félix » ont subi d'importantes déprédations (voir page 55).

Considérant que ces actes déplorables de vandalisme ne sauraient avoir raison de l'enthousiasme avec lequel a été conçu ce lieu de rassemblement familial apprécié de la population, la Municipalité, a d'ores et déjà prévu sa remise en état dans le courant du printemps 2012.

### **Hangar des Rossets**

La Municipalité, d'entente avec les communes de l'ASICE et le triage forestier, avait prévu de consacrer l'ancienne déchetterie des Rossets au séchage et à l'entrepôt des copeaux de bois destinés au chauffage du complexe scolaire de Cugy.

Vu le développement de nouveaux projets de chauffage du même type dans les communes voisines et donc l'augmentation des besoins en plaquettes de bois, le triage a opté pour une solution centralisée, impliquant du même coup l'abandon des Rossets, trop exigu.

D'autres affectations de notre ancienne déchetterie sont à l'étude.

## **DOMAINES**

La surface actuelle en propriété de la commune de Cugy est de 27.5743 ha.

Ces terres sont actuellement exploitées par 4 agriculteurs

## **ESPACES VERTS**

### **Sentiers pédestres**

L'inauguration du sentier pédestre du Talent, qui permet de relier à pied Montheron et Echallens, traversant notre Commune, notamment par une passerelle sous la route cantonale, a eu lieu le 7 avril dernier. Ce sentier est très fréquenté.

## **CIMETIERE**

### **Aménagement des tombes**

Conformément à l'art. 16 du règlement sur le cimetière qui stipule : « *Les tombes qui, 18 mois après l'inhumation, ne sont pas aménagées ni entretenues, seront recouvertes de gravillon et munies d'un encadrement simple.* »

La Commune est intervenue sur une tombe répondant aux critères ci-dessus.

### **Monument du Jardin du souvenir**

Le Conseil communal, lors de sa séance du 25 mai 2010, imposait par le biais d'un amendement au préavis relatif à la révision du règlement du cimetière l'installation d'un monument au Jardin du souvenir, destiné à accueillir des plaquettes avec l'inscription des noms des défunts dont les cendres reposent dans ce lieu anonyme.

L'exécution de cet aménagement ayant été reporté sur la législature 2011-2016, la Municipalité, lors de sa séance du 31 octobre 2011, a décidé, à l'unanimité, de surseoir à l'implantation de ce monument, dans l'attente d'une analyse de son bien-fondé.

# ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE

(M. Pierre-André Janin jusqu'au 30.06.2011

M. Roland Karlen, dès le 01.07.2011)

Les quantités de déchets récoltés par le ramassage « porte à porte » ou à la déchetterie sont les suivantes :

	2011		2010		2009
ordures ménagères	566.95	tonnes	548.06	tonnes	534.70
déchets encombrants de ménage, porte à porte	23.64	tonnes	25.66	tonnes	24.46
déchets encombrants, déchetterie	86.34	tonnes	72.08	tonnes	74.34
papier	131.41	tonnes	113.34	tonnes	119.80
ferraille, porte à porte	5.48	tonnes	7.12	tonnes	8.02
ferraille, déchetterie	18.99	tonnes	24	tonnes	14.84
aluminium	0.28	tonnes	0.18	tonnes	0.43
capsules Nespresso	2.84	tonnes	1.60	tonnes	2.42
pet	4.1	tonnes	4.04	tonnes	3.13
textiles récoltés	5.2	tonnes	2.23	tonnes	2.91
verre	62.75	tonnes	69.08	tonnes	66.78
appareils électroménagers	9	pièces	0.97	tonnes / pièces	50
appareils de bureau (Swico)	5.39	tonnes	3.84	tonnes	5.41
huiles usées	1'100	litres	1'310	litres	1'100
frigos	39	pièces	34	pièces	37
piles	0.66	tonnes	0.15	tonnes	0.58
compost	1'172	m <sup>3</sup>	1'082	m <sup>3</sup>	1'049

## DECHETTERIE ET VOIRIE DE PRAZ-FAUCON

### Ouverture

Après environ quinze mois de construction, le bâtiment regroupant le service de voirie et la nouvelle déchetterie de Praz-Faucon a été inauguré officiellement le 7 avril 2011, en présence des mandataires, des représentants de l'Etat, des municipalités des alentours et des conseillers communaux.

Lors de la journée « portes ouvertes » du samedi 9 avril 2011, chacun a pu découvrir les nouvelles infrastructures et un centre de tri moderne et fonctionnel. Espace, installations adaptées, signalétique claire, tout a été prévu pour trouver facilement la bonne benne et pour évacuer chaque type de déchet.

Le centre fut ouvert au public dès le lundi 11 avril 2011, la fermeture définitive de la déchetterie des Rossets ayant eu lieu le jeudi 7 avril.

### Tri des déchets

L'année 2011 a donc été celle de la transition entre deux déchetteries complètement différentes.

En effet, la nouvelle infrastructure et les nouveaux locaux permettent le passage d'un tri à 45 positions, alors que l'on n'en comptait que 27 aux Rossets. Grâce à ce tri diversifié et largement amélioré, il est devenu possible de valoriser au maximum les produits.

Dès l'ouverture de Praz-Faucon, la possibilité a été donnée à la population d'y déposer le papier, tout en maintenant le ramassage mensuel « porte à porte ».

La récolte des déchets encombrants « porte à porte » 3 x par année est toujours bien utilisée, même si la quantité est en légère diminution.

### Gestion des déchets

Au moment du transfert, la Municipalité était en pourparlers avancés avec une entreprise qui avait présenté une offre globale de gestion extrêmement intéressante. Finalement, de manière imprévue, l'entreprise a choisi un autre lieu pour installer son centre de récolte des déchets.

Cette annonce tardive, couplée avec le changement de législature, n'a pas permis à l'Exécutif de procéder à un appel d'offres pour les prestations d'évacuation de l'ensemble de déchets de notre commune (porte à porte et déchetterie).

Les partenariats d'évacuation et de récupération des déchets conclus pour la déchetterie des Rossets ont été transitoirement conservés sur le site de Praz-Faucon.

### **Achat d'équipement complémentaire**

Un chariot élévateur a été acheté pour la manutention en déchetterie et voirie (petites bennes, palettes, etc.), conformément au préavis no 60/2011.

### **Vols**

Notre nouvelle déchetterie a reçu, à 3 reprises, la visite de voleurs, qui se sont introduits par effraction dans le bâtiment lui-même, causant des dégâts matériels et des vols de peu d'importance (voir page 55).

Des plaintes ont été déposées à chaque fois.

## **ADAPTATION DES TAXES**

L'arrêté du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011 détermine l'application du principe du « pollueur-payeur ».

La majorité des communes vaudoises – dont la nôtre – sont donc tenues de réviser leur règlement relatif à l'élimination des déchets, afin de le faire correspondre à la loi fédérale.

Seule une solution harmonisée sur le plan régional, sinon cantonal, pourra régler ce problème à satisfaction. Au moment de la rédaction de ces lignes, une étude est en cours.

# PROTECTION CIVILE

(M. Pierre-André Janin jusqu'au 30.06.2011  
M. Roland Karlen, dès le 01.07.2011)

## Projet AGILE

Dans le cadre de la réforme de la PCi Vaudoise portant le nom « AGILE », il est décidé que chaque commune intègre son district.

Pour l'année 2011, la PCi de Cugy a fonctionné sous l'égide de l'Organisation de Protection civile de Lausanne-Nord. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la commune de Cugy sera donc intégrée à l'Organisation de Protection civile du Gros-de-Vaud.

## Abri PCi

Les locaux de la PCi ont été loués à l'armée, le 5 décembre 2011, dans le cadre de manœuvres. La troupe y a passé une nuit.

# SERVICE DU FEU

(M. Pierre-André Janin jusqu'au 30.06.2011  
M. Roland Karlen, dès le 01.07.2011)

## Organisation

**SDIS** Service de Défense contre l'Incendie et de Secours  
**DAP** Détachement d'appui  
**DPS** Détachement Premier Secours

## Communes concernées

Bretigny-Cugy-Morrens-Montheron

## Interventions

29 interventions ont eu lieu :

Nombre	Sinistres :
1	gros sinistre (scierie de Montheron).
1	alarme automatique
2	pollutions
14	feux
3	inondations
6	autres
	<b>Exercices et cours:</b>
5	exercices DPS
18	exercices ARI (protection appareil respiratoire)
12	cours de cadre DPS, DAP, chef d'intervention
4	exercices DAP
	<b>Alarme et interventions pour le DAP :</b>
3	alarmes automatiques
2	sauvetages ascenseurs
1	inondation
1	feu de voiture
1	feu de forêt dans le bois d'Archan
1	feu de la scierie de Montheron

## Personnel

L'effectif est de 28 sapeurs incorporés au DPS et 13 pour le DAP

## SDIS du Haut-Talent : nouvelle convention

Afin d'assurer la défense contre l'incendie et le secours sur l'ensemble de leur territoire, les communes de Bretigny-sur-Morens, Bottens, Cugy, Froideville, Morrens, ainsi que Lausanne (pour le secteur de la zone foraine de Montheron), ont commencé à élaborer le projet d'une nouvelle convention.

# POLICE

(M. Pierre-André Janin jusqu'au 30.06.2011  
M. Roland Karlen, dès le 01.07.2011)

## Reforme policière

Le 13 septembre 2011, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'organisation policière vaudoise qui, entre autres, a pour conséquence d'annuler tout contrat de prestations sous la forme actuelle.

Le contrat de prestations que la Commune a signé avec le département en 2007 a donc pris fin le 31 décembre 2011.

## Association des communes sous contrat de prestations (ACCP)

L'Association des communes sous contrat de prestations (ACCP) n'ayant plus raison d'être, elle a été remplacée, avec de nouveaux statuts, par l'Association vaudoise des communes délégatrices (ACVD).

Cette dernière représente l'ensemble des communes vaudoise sans corps de police et a pour but de représenter les communes, de favoriser les échanges d'informations, de défendre leurs intérêts et d'être une plateforme d'échanges et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement de la sécurité publique vaudoise.

## Contrat de prestations

Comme indiqué ci-dessus, 2011 est la dernière année au cours de laquelle notre Commune a bénéficié des prestations particulières de la gendarmerie vaudoise comprises dans le contrat de prestations, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Patrouilles effectuées à Cugy

Détail des patrouilles	2011	2010
Patrouilles en journée (6 :00 – 20 :00)	492	746
Patrouilles de nuit (20 :00 – 06 :00)	125	168
Patrouilles pédestres	149	209
Patrouilles à vélo	6	3
Services préventifs à proximité des écoles	57	72
<b>Total</b>	<b>829</b>	<b>1198</b>

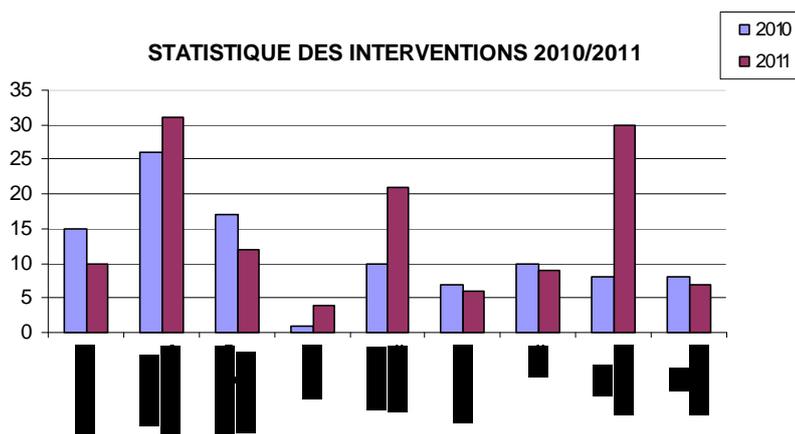
Ne sont pas comprises les patrouilles de la police de sûreté.

Concernant la diminution de 30 % du nombre de patrouilles en 2011, la gendarmerie l'explique par une augmentation du temps passé sur le terrain, c'est-à-dire des patrouilles d'une durée plus longue et une couverture plus grande du territoire communal.

## Evénements principaux

181 interventions ont été dénombrées en 2011 contre 165 en 2010.

Tableau comparatif des 9 interventions les plus courantes :



## Déprédations et vols

On constate malheureusement une augmentation des déprédations sur le territoire de notre commune.

Cinq vols avec effraction ont été perpétrés dans des bâtiments communaux : trois à la voirie-déchetterie de Praz-Faucon et deux dans les locaux de l'administration (Maison de Commune et collège de la Cavenettaz).

<b>DEPRÉDATIONS</b>	<b>Place de pique-nique de la Côte à Félix</b>	1 poteau métallique de signalisation scié à 1 mètre de hauteur
		1 nouvelle poubelle en bois et des panneaux brûlés
		1 gril complètement détruit
		déprédation des tables et des bancs
	<b>Arrêt de bus de la Cavenettaz</b>	1 vitre cassée à deux reprises
	<b>Arrêts de bus</b>	Sièges des bancs arrachés
	<b>Place de jeux des Peupliers</b>	1 banc volé

Des bacs à fleurs, des poubelles, des panneaux de signalisation ont également souffert.

Pour chaque cas important, une plainte a été déposée.

Au vu du nombre croissant d'actes de vandalisme, une étude a été entreprise par la Municipalité sur les moyens de prévention à mettre en place dans les endroits sensibles de la Commune.

## Evacuation forcée

Pour la troisième fois, la Municipalité a donné l'ordre à un habitant du centre du village de cesser l'exercice de toutes ses activités de réparation de véhicules et de débarrasser tous les objets s'y rapportant. En date du 23 novembre 2011, un dernier délai lui a été accordé. L'évacuation forcée n'ayant pas pu se réaliser, la Municipalité cherche d'autres moyens de faire cesser cette activité délictueuse, mais doit constater malheureusement la précarité des moyens dont elle dispose pour amener à la raison des citoyens récalcitrants.

## Sentences municipales

Le 1er janvier 2011, est entrée en vigueur la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions. Cette nouvelle législation remplace et abroge la loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales et introduit un certain nombre de changements, dont les principaux sont les suivants :

- Les autorités municipales ne sont plus compétentes pour poursuivre et réprimer les contraventions commises par les mineurs, à l'exception de celles commises en violation des règles communales de police (RGP, etc.).
- Les autorités municipales rendent une ordonnance pénale en application des articles 352 à 356 CPP.
- Les autorités municipales doivent convertir en peines privatives de liberté (jours d'arrêts) les sentences dont l'amende n'a pas été acquittée ou dont le travail d'intérêt général n'a pas été effectué dans le délai imparti.
- Une opposition au Juge d'application des peines est possible contre les décisions de conversion.
- Le délai de prescription de la poursuite passe de 1 à 3 ans et celui de la peine de 2 à 3 ans.
- Le contrevenant peut former opposition contre une sentence. Le délai pour ce faire passe de 5 à 10 jours. Le traitement des oppositions est réparti entre l'autorité municipale et le Tribunal de police ou le Juge des mineurs ou, en ce qui concerne les conversions, le Juge d'application des peines: lorsque l'autorité municipale maintient sa décision, elle transmet le dossier à celle des autorités ci-dessus qui est concernée.
- L'appel n'est désormais possible que contre les décisions du Tribunal de police ou du Juge des mineurs. L'autorité compétente pour connaître de l'appel est la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal.
- Les déclarations des personnes entendues doivent être consignées dans un procès-verbal.

Le montant de l'amende doit être fixé tenant compte de la culpabilité du prévenu, de la gravité des faits et de sa situation financière ; cette dernière n'est instruite qu'en cas d'opposition.

En application de la nouvelle procédure, 9 ordonnances pénales ont été prononcées à l'encontre de personnes ayant violé des interdictions de stationner prononcées par la justice de paix.

On constatera que cette nouvelle loi n'allège pas les procédures dans lesquelles les autorités communales sont impliquées.

### Commission municipale de police

La commission municipale de police a siégé une seule fois en 2011, sous la présidence de M. Pierre-André Janin.

Les discussions ont porté sur les incivilités.

La commission de police pour la législature 2011-2016, actuellement en constitution, aura également à débattre de cette problématique.

## CONTROLE DES HABITANTS

La population de Cugy est en légère augmentation. Elle s'élevait à 2299 habitants au 31 décembre 2011, contre 2283 à la même date de l'année précédente.

### Structure de la population au 31 décembre 2011

Population	Hommes	Femmes	Total au 31.12.2011
Etrangers permis C hors CE/AELE	26	26	52
Etrangers permis C CE/AELE	121	119	240
Etrangers permis B hors CE/AELE	15	18	33
Etrangers permis B CE/AELE	83	67	150
Séjour < 1 an (permis L)	7	5	12
Admis. provisoires (permis F)	0	0	0
Requérants (permis N)	3	2	5
Avec délai départ	0	0	0
Autorisations diverses suspens	6	4	10
<b>Total ressortissants étrangers</b>	<b>261</b>	<b>241</b>	<b>502</b>
<b>Population Suisse</b>	<b>875</b>	<b>922</b>	<b>1797</b>
<b>Total population établie</b>	<b>1136</b>	<b>1163</b>	<b>2299</b>
Population en résidence secondaire	12	16	28
<b>Population résidente</b>	<b>1148</b>	<b>1179</b>	<b>2327</b>
Frontaliers	42	12	54

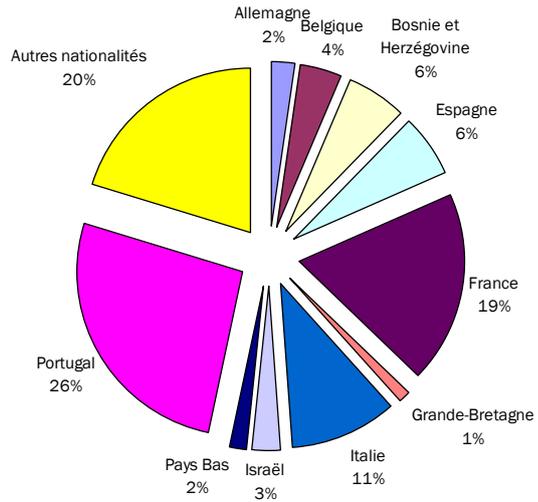
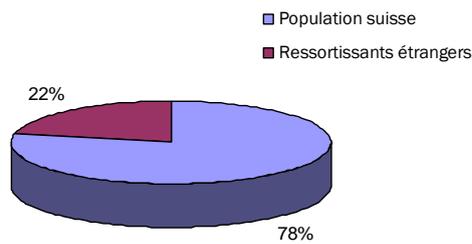
### Mutations

Le Contrôle des habitants a enregistré en 2011 les mutations suivantes, en plus d'autres mutations diverses, non quantifiables, telles que changements d'adresses à l'intérieur de la Commune, actualisations des permis, changements de noms, etc.

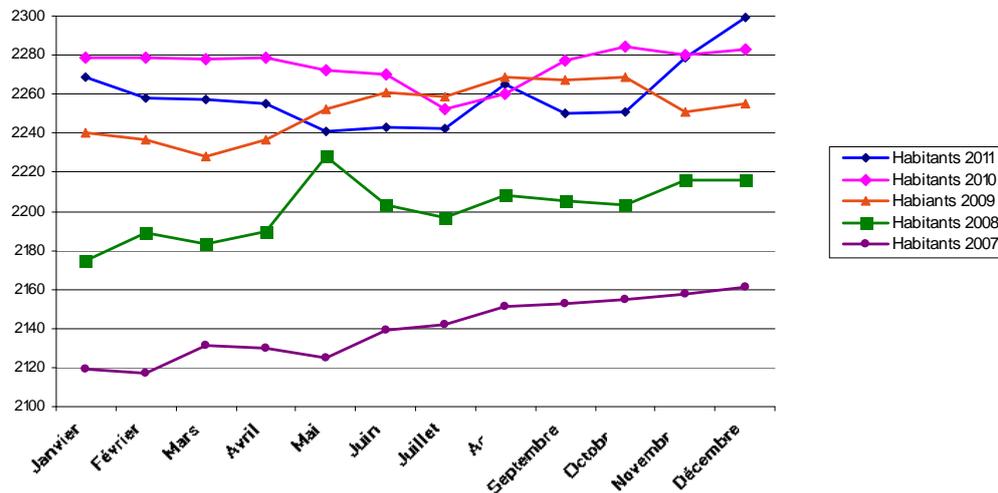
Mutations	2011			2010	2009	2008	2007
	Hommes	Femmes	Total				
<b>Arrivées</b>							
Mouvement international	31	22	53	52	50	54	41
Mouvement inter-cantonal	8	10	18	16	30	18	10
Mouvement intercommunal	85	78	163	141	136	145	185
<b>Total arrivées</b>	<b>124</b>	<b>110</b>	<b>234</b>	<b>230</b>	<b>216</b>	<b>241</b>	<b>236</b>
<b>Naissances</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>18</b>
<b>Départs</b>							
Mouvement international	27	8	35	38	43	34	41
Mouvement inter-cantonal	13	11	24	23	19	21	12
Mouvement intercommunal	79	71	150	137	129	121	143
Mouvement destination inconnue	2	0	2				
<b>Total départs</b>	<b>121</b>	<b>90</b>	<b>211</b>	<b>198</b>	<b>191</b>	<b>176</b>	<b>196</b>
<b>Décès</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>18</b>
<b>Mariages</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>4</b>
<b>Divorces</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
<b>Naturalisations</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>13</b>

## Ressortissants suisses et étrangers

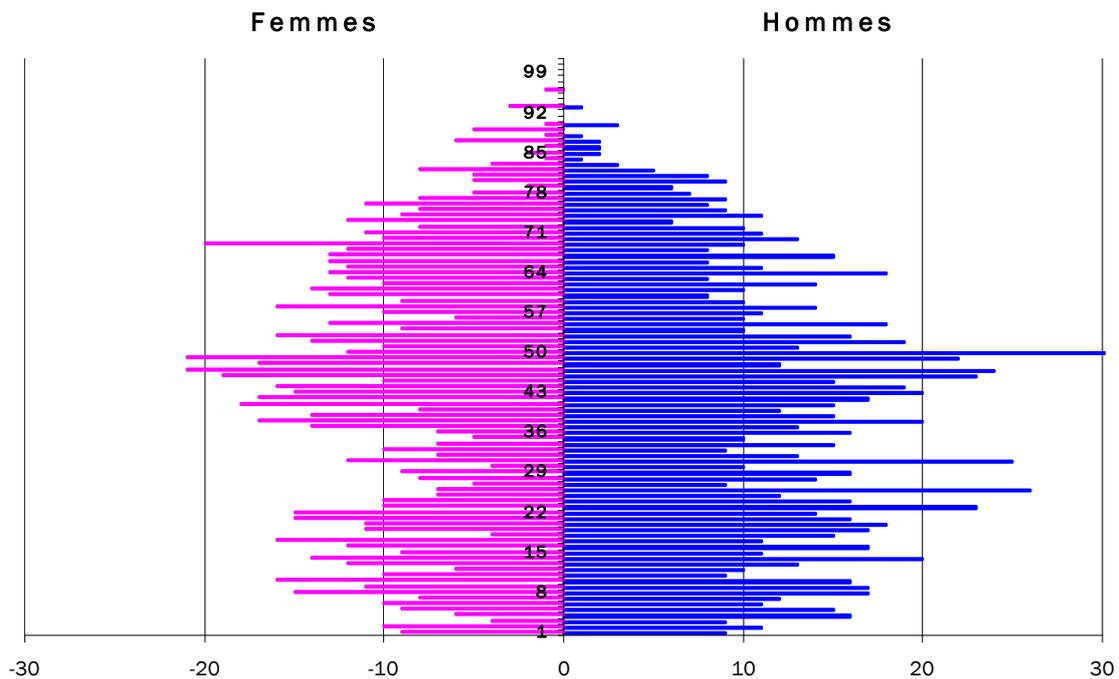
## Nationalités des ressortissants étrangers



## Evolution mensuelle du nombre d'habitants de 2007 à 2011



## Pyramide des âges au 31 décembre 2011



## Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement des demandes de cartes d'identité suivantes :

	2011	2010			
	Cartes d'identité	(*) Demandes PPT/Ci	Passeports y.c. PPT provisoires	Passeports biométriques	Ci
Janvier	6	3			11
Février	9	1	1		12
Mars	15				7
Avril	8				14
Mai	11				10
Juin	17				10
Juillet	17				20
Août	5				4
Septembre	7				9
Octobre	7				3
Novembre	7				5
Décembre	2				1
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>111</b>			

(\*) A titre d'information, une demande peut être faite sur le même document pour un passeport et pour une carte d'identité. L'addition des documents demandés ne correspond pas à la totalité de demandes déposées.

## NATURALISATIONS

1 personne a obtenu la nationalité suisse et vaudoise dans la commune de Cugy dans le courant de l'année 2011.

### Naturalisation facilitée

- **Gentjan Visan**, originaire de Roumanie, né en 1998

Au 31 décembre 2011, 5 demandes, concernant 8 personnes, étaient en cours de traitement à des stades différents de la procédure.

## POLICE DU COMMERCE

### POCAMA

Dès le 15 septembre 2011, le Bureau des manifestations de la Police cantonale a mis en ligne le portail cantonal des manifestations, communément appelé "POCAMA". Cette plate-forme permet de gérer les demandes de manifestation qui nécessitent des autorisations et/ou des permis temporaires, de manière rapide et uniforme d'une part, d'obtenir une réponse unique des autorités communales et cantonales d'autre part. Ce portail est le passage obligé pour tous les organisateurs de manifestations et permet à ses utilisateurs de trouver des informations pratiques et légales, des conseils et des liens utiles pour organiser les manifestations. Néanmoins, la Commune reste compétente pour autoriser ces dernières. Avec POCAMA, il est maintenant possible de suivre le parcours de chaque demande au sein des Services concernés de l'administration cantonale, qui adressent à notre commune une synthèse cantonale. Depuis sa mise en place, 4 autorisations ont été délivrées.

### Règlement sur les lotos

Le règlement communal relatif à l'organisation des lotos a été créé. Il a été présenté aux sociétés organisatrices de lotos ainsi qu'à l'USL. Ce nouveau règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

# SERVICES INDUSTRIELS

(Mme Marianne Grec jusqu'au 30.06.2011  
M. Christian Durussel, dès le 1.7.2011)

## SERVICE DES EAUX

### Réseau

Une nouvelle conduite a été posée cette année. Elle permet d'alimenter en eau potable le nouveau quartier de l'Epi d'Or (Es Chesaux).

### Compteurs

En 2010, la Municipalité avait mandaté un appareilleur externe pour rattraper le retard pris sur le changement des compteurs d'eau à l'entrée des bâtiments. Ce mandat a pris fin au milieu de l'année 2011.

Le retard étant quasiment comblé, notre collaborateur responsable du service des eaux pourra poursuivre les échanges de compteurs selon le planning prévu.

### Contrôle des bornes hydrantes

Une campagne de contrôle de toutes les bornes hydrantes quadrillant notre commune a été lancée sous la responsabilité du commandant du SDIS Haut-talent.

La vérification est effectuée par le groupe de piquet du SDIS. Une fiche technique pour chaque borne hydrante, nous indique l'état de la borne sa position géographique et son accessibilité.

### Fourniture d'eau par EauService Lausanne

La fourniture par EauService couvre environ 80% de l'eau potable consommée sur la commune. Trois entrées d'eau alimentent notre réseau de distribution, chacune équipée d'un compteur. Cette année les compteurs de la vanne d'entrée du chemin du Crêt et de la route des Biolettes ont été remplacés.

Suite à cet échange et depuis le 6 octobre 2011, nous pouvons visualiser notre consommation d'eau en ligne sur le site mis à disposition.

Jusqu'alors, seules les factures, éditées trois fois par année, indiquaient les quantités d'eau fournies. (Voir les périodes dans le tableau ci-dessous)

### Plan directeur de distribution des eaux - PDDE

La Municipalité a décidé de participer à une étude régionale sur la distribution d'eau potable prenant en compte le réseau de Lausanne et les réseaux des communes de Bretigny, Bottens et de Cugy.

Cette étude fournira des informations complémentaires utiles pour la finalisation de notre plan directeur. Celui-ci devrait être terminé au milieu de l'année 2012.

### Fuites

Plusieurs fuites de petite importance ont été constatées et réparées au ch. de la Cavenettaz, au ch. des Peupliers, à la rue du Village et à la rte de Montheron. Celles-ci étaient la conséquence de conduites en fonte percées par la corrosion et, pour un cas, par une borne hydrante défectueuse.

Une fuite importante a été réparée cette fin d'année sur la conduite principale reliant le ch. des Dailles et le ch. d'Orgevaux. Il est difficile de chiffrer avec précision la quantité d'eau perdue dans ce cas ; elle est cependant estimée à environ à 1700 m3.

## Production d'eau

Relevé de la production de nos sources, ainsi que de l'eau achetée à Lausanne, durant l'année 2011 :

Période	Production sources m3	Acheté à Lausanne m3
Janvier à mars	4'967	42'612
Avril à septembre	8'215	64'796
Octobre à décembre	4'693	43'956
Total 2011	17'875	151'474

Production des sources au cours des années précédentes :

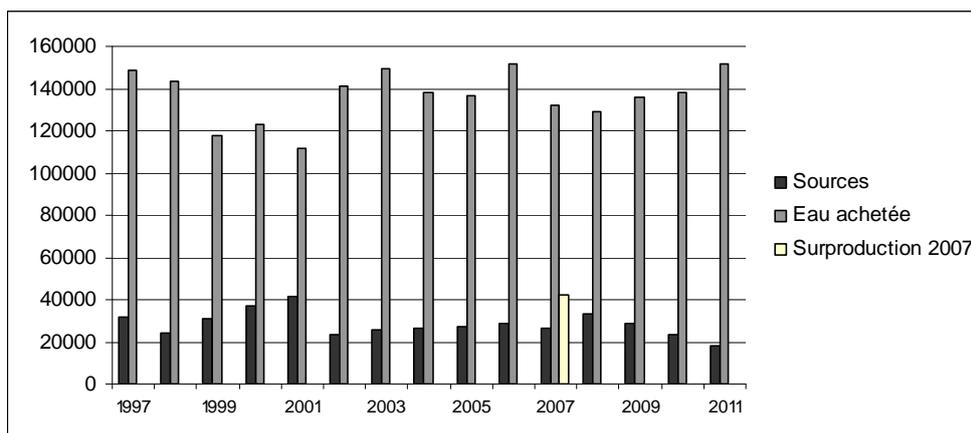
Période	Production sources m3
2010	23'637
2009	28'389
2008	33'165

La production de nos sources a fortement diminué du fait du manque de précipitations enregistrées dans le courant de l'année.

Malgré cela, aucun des trois captages ne s'est retrouvé à sec ; le débit est cependant tombé en dessous de 10 litres/minutes. Ceci représente la plus faible production de ces quinze dernières années.

## Consommation annuelle

Année	Nbre habitants	Sources m3	Eau achetée m3	Total eau m3	Moyenne m3/hab	Locaux Commune	Eau non facturée	%	Eau facturée	Moyenne m3/hab
1997	1767	31'393	148'380	179'773	<b>101.7</b>	3'192	59'292	33.0	117'289	<b>66.38</b>
1998	1845	23'988	143'100	167'088	<b>90.6</b>	2'357	40'015	24.0	124'716	<b>67.60</b>
1999	1918	30'710	117'420	148'130	<b>77.2</b>	2'189	17'804	12.0	128'128	<b>66.80</b>
2000	1977	37'285	122'930	160'215	<b>81.0</b>	2'163	26'344	16.4	131'708	<b>66.62</b>
2001	1985	41'440	111'970	153'410	<b>77.3</b>	1'910	24'466	15.9	127'034	<b>64.00</b>
2002	2057	23'707	141'500	165'207	<b>80.3</b>	2'355	20'553	12.4	142'299	<b>69.18</b>
2003	2138	25'466	143'380	168'846	<b>79.0</b>	2'321	27'857	16.5	138'668	<b>64.86</b>
2004	2140	26'518	138'920	165'438	<b>77.3</b>	2'412	33'045	19.9	129'981	<b>60.74</b>
2005	2133	26'887	136'640	163'527	<b>76.7</b>	2'241	28'928	17.7	132'358	<b>62.05</b>
2006	2116	29'044	151'590	180'634	<b>85.4</b>	2'210	43'545	24.1	134'879	<b>63.74</b>
2007	2161	42'519	132'360	174'879	<b>80.9</b>	2'380	45'508	26.0	126'991	<b>58.76</b>
		26'324		158'684	<b>73.4</b>		29'313	18.4		
2008	2216	33'165	129'000	162'165	<b>73.2</b>	1'936	32'460	20.0	127'769	<b>57.66</b>
2009	2255	28'389	135'932	164'321	<b>72.9</b>	2'327	24'833	15.1	137'161	<b>60.83</b>
2010	2283	23'637	137'800	161'437	<b>70.7</b>	2'525	24'679	15.3	134'233	<b>58.80</b>
2011	2299	17'875	151'474	169'349	<b>73.66</b>	8'021	28'364	16.7	132'964	<b>57.83</b>



Eau non facturée	Volume
Pompiers (consommation estimée annoncée par le Service du feu)	52
Arrosage du terrain de football	5'694
Arrosage du cimetière	2'148
Borne hydrante (selon le relevé des compteurs mobiles)	--
Eau de chantiers à facturer	1'122

## ELECTRICITE – ROMANDE ENERGIE

### Réseau

Romande Energie a posé et mis en service deux nouveaux transformateurs pour alimenter le quartier de l'Epi d'Or.

Plusieurs coupures d'électricité ont été constatées sur notre réseau d'éclairage public à la rue du Village et à la route de Lausanne. La vétusté des installations aériennes et le transformateur sis au chemin du Four en sont les causes.

# ROUTES

(Mme Marianne Grec jusqu'au 30.06.2011  
M. Christian Durussel, dès le 1.7.2011)

## **RC 501b : 2<sup>e</sup> phase – tronçon entre le giratoire et le centre commercial (préavis no 40-2009)**

Le projet a été mis à l'enquête du 14 mai au 13 juin 2011. Conformément aux engagements pris par la Municipalité à l'égard des riverains, ces derniers ont été avertis de l'ouverture de la consultation publique.

A la clôture de l'enquête, une opposition était parvenue de la part d'un propriétaire riverain qui se plaignait de la diminution du nombre de places de stationnement induite par le projet et de l'implantation inappropriée d'un candélabre devant son balcon.

Le court délai séparant la fin de l'enquête de celle de la législature 2006-2011 n'a pas permis à la municipale en charge du dossier de le mener à terme. Dès lors, l'opposition demeure ouverte, dans l'attente d'organiser une séance réunissant les opposants, une délégation municipale et notre mandataire.

## **Espace public et aménagement du carrefour rue du Village – chemin de la Cavenettaz (préavis 57-2010)**

L'enquête publique en relation avec le projet n'a pas suscité d'opposition ; il en a été de même de l'enquête publique concernant les expropriations volontaires. La Municipalité a adjugé les travaux de génie civil. Une fois le dossier approuvé par le département des infrastructures, les travaux débiteront. (Voir aussi page 28)

## **Chemin de la Cavenettaz – Mise en séparatif (préavis 61-2011)**

En La Municipalité a présenté le 5 mai 2011 un préavis pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la construction d'un trottoir et l'extension de l'éclairage public du chemin de la Cavenettaz.

Le préavis comportait également la réponse à la motion de M. Thierry Amy concernant l'étude complète de l'état de la mise en séparatif du réseau EC/EU,

Le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis et la réponse à la motion.

La mise à l'enquête est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

## **Contrôles de vitesse**

### Contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie (répressifs)

La gendarmerie a effectué **1** contrôle de vitesse sur le territoire de notre Commune.

Le résultat est le suivant :

Date	Heure	Endroit	Véhicules contrôlés	Usagers dénoncés	En %
25.01.2011	14h45 - 00h45	Route de Montheron	175	20	11.40

## Résultats des contrôles du radar loué auprès du TCS (préventifs)

12 au 18 mai 2011			
Emplacement	Ch de la Cavenettaz	Ch. de la Chavanne	Rue du Village
Direction	Route cantonale	Ecole	Ecole
Limitation	30	30	30
Total des mesures	604	818	1'185
A la limite	268	654	639
+ 1 à + 5 km/h	173	123	297
+ 6 à + 10 km/h	114	34	181
+ 11 à + 15 km/h	40	3	53
+ 16 à + 20 km/h	8	1	15
+ 21 et plus	1	3	
Vitesse moyenne	31	25	29
Vitesse 85 % véh.	38	32	37

27 octobre au 2 novembre 2011				
Emplacement	Rte de Morrens	Route de Lausanne	Chemin des Esserts	Chemin des Esserts
Direction	Entrée localité	Entrée localité	Entrée localité	Entrée localité
Limitation	50	50	30	30
Total des mesures	2780	8078	293	277
A la limite	2158	4050	183	188
+ 1 à + 5 km/h	429	2303	68	54
+ 6 à + 10 km/h	138	1171	30	26
+ 11 à + 15 km/h	40	386	4	5
+ 16 à + 20 km/h	10	106	5	3
+ 21 et plus	5	62	3	1
Vitesse moyenne	45	50	27	26
Vitesse 85 % véh.	52	57	35	35

### Contrôle de vitesse effectué par le radar communal

Le radar communal n'a pas été posé. Une formation doit être organisée pour permettre à notre technicien communal d'effectuer le contrôle de la vitesse à l'intérieur du village.

Pour rappel ces contrôles permettent de définir si des mesures complémentaires sont nécessaires pour faire respecter la vitesse dans les zones 30 km/h.

## ENTRETIEN DES ROUTES

### Planification générale de l'entretien des routes communales

Le changement des Municipaux n'a pas permis de suivre le plan général de l'entretien des routes.

#### Chemin de la Lisière.

En avril 2011, un riverain du chemin de la Lisière, nous signalait l'affaissement de la chaussée devant l'accès à sa propriété.

La réfection a été faite ; elle concerne une surface d'environ 10 m<sup>2</sup>.

## Chemin du Château

Une bande de terre en bordure Sud du chemin du Château, utilisée pour du parking sauvage a été délimitée à l'aide de billons de bois provenant des forêts communales.

Malgré ce dispositif, les automobilistes continuent d'utiliser cette zone comme parking, certains billons ayant été déplacés. Nos employés sont intervenus et ont remis les troncs à leur place.

## Remplacement et mise à niveau de couvercles de chambres

Une dizaine de couvercle de chambre ont été remplacés et mis à niveau dans le courant de l'année. Ces travaux ont touché la rte de la Bérallaz, la rue du Village et le parc du Centre œcuménique.

## Mise aux normes de la signalisation routière

Comme prévu, des panneaux de signalisation ne répondant plus aux nouvelles normes éditées par la Confédération ont été remplacés. Cette opération commencée en 2010 est planifiée sur trois ans ; elle se terminera donc l'année prochaine.

## Heures de déneigement

L'équipe de voirie a effectué moins d'heures de déneigement et salage que durant l'année précédente.

En effet la fin de la période hivernale 2010-2011 (janvier à avril 2011) a été pauvre en précipitations et n'a pas demandé un salage intensif.

Le début de l'hiver 2011-2012 (octobre à décembre 2011), après une période clémente, a demandé plusieurs interventions de notre équipe de voirie et de l'entreprise préposée au déneigement.

2011	Heures effectives	Heures majorées(*)	Total heures effectives + majoration
janvier à avril	106.00	3.75	109.75
octobre à décembre	363.75	42.25	406.00
<b>Total</b>	<b>469.75</b>	<b>46.00</b>	<b>515.75</b>
<b>Entreprise privée</b> octobre à décembre	<b>40.00</b>	—	<b>40.00</b>

(\*) Rappelons que la majoration statutaire est de 50 % lorsque les heures de travail sont accomplies le soir, entre 22h et 6h et les samedis et de 100% lorsqu'elles sont effectuées les dimanches et les jours fériés.

Ces heures démontrent que, durant l'année 2011, le service hivernal a occupé nos collaborateurs pendant 55 jours complets ; en additionnant les majorations, qui à elles seules totalisent 6 jours de travail, il appert que le service hivernal a représenté une charge de travail de 61 jours à temps complet.

Les chemins et places privés, sont déneigés après les chemins publics, et ne sont en principe pas salés.

Actuellement, une trentaine de chemins et places privés sont déneigés pour le prix forfaitaire annuel de Fr. 60.- par propriétaire. Rappelons que tous les propriétaires du chemin privé doivent adhérer à la demande pour que celui-ci soit déneigé par la commune.

## Silo à sel

Cugy stocke encore pour cet hiver une partie du sel nécessaire à l'entretien de ses routes dans les silos de la commune du Mont-sur-Lausanne. Soit environ 27 tonnes sur les 40 tonnes utilisées par saison.

Une rencontre a eu lieu avec une délégation de la commune du Mont concernant la possibilité de stocker notre sel dans de leurs silos. Un accord a été trouvé pour l'hiver 2011-2012. Pour les hivers suivants, Le Mont nous demande de trouver une autre solution.

Le déneigement de la route RC 501 entre le pont sur la Mèbre et le giratoire au rte de Bottens - rte de Morrens est assuré par la commune du Mont. Il fait l'objet d'une convention signée en 2006 reconduite d'année en année

Au moment de la rédaction de ces lignes, un préavis pour l'achat d'un silo à sel est en préparation.

## Véhicules

Au mois d'octobre, tous les véhicules de la commune préposés au déneigement de nos routes ont été confiés au garagiste pour un service et un contrôle complet afin d'être opérationnels dès la première neige.

Le véhicule Reform T660 n'a pas été remis en état. Le coût de la réparation devisé à environ Fr. 18'500 a été estimé trop élevé par rapport à l'âge et à la valeur du véhicule.

Pour pallier ce problème, la Municipalité a décidé de faire déneiger l'un des quatre parcours par une entreprise privée. Une convention a été signée à cet effet.

L'achat d'un nouveau véhicule sera étudié ces prochains mois.

## Parc des véhicules

Véhicule	Heures de travail			Attribution spécifique
	2011	2010	2009	
Reform Muli T9	1976	1729	1330	Service des eaux
Reform 660	3130	3001	2804	Voirie
Ladog	(*)	(*)	2950	Espaces verts
John Deere 955	2105	1997	1834	Voirie, trottoirs, gazon
John Deere 455	7679	-	-	Tondeuse collègue de la Chavanne

(\*) Nous ne disposons pas du nombre d'heures de travail du Ladog ; le compteur est cassé.

## VOIRIE

### Praz-Faucon – Installation de panneaux photovoltaïques (préavis 60-2011)

La mise en service de l'installation de panneaux photovoltaïques recouvrant le toit de la déchetterie de Praz-Faucon a eu lieu le 13 juillet 2011.

Elle comprend 141 panneaux d'une surface de 220m<sup>2</sup>, un onduleur qui permet de transformer le courant continu en courant alternatif de manière à le réinjecter sur le réseau électrique de Romande Energie et enfin un système de télésurveillance qui permet aux fournisseurs de vérifier le bon fonctionnement de l'installation.

Relevé du compteur de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques

Mois	Date du relevé	KWh au compteur	Production mensuelle KWh	Remarques
Juillet	13.07.2011	0		Mise en service de l'installation
Août				Pas relevé
Septembre	04.10.2011	12'945	12'945(*)	
Octobre	29.10.2011	15'400	2'455	
Novembre	02.12.2011	17'544	2'144	
Décembre	30.12.2011	18'241	697	
Total			18'241	

(\*) Production correspondant aux mois de juillet, août et septembre

Nous constatons que la production est au-dessus des données annoncées par le fournisseur (pour six mois : 15'000 KWh.).

### **Revente de l'électricité produite**

La demande de la Commune pour obtenir la rétribution à prix coutant (RPC) de l'électricité produite par la future installation photovoltaïque auprès de Swissgrid a été enregistrée en décembre 2008.

Cette subvention pour promouvoir les énergies renouvelables devait permettre de revendre le KWh produit au prix de 46.9 centimes.

Faisant partie d'une liste d'attente et tant que notre demande n'aura pas été traitée, la production sera rétribuée au prix de 9 cts / KWh par notre fournisseur d'énergie, Romande Energie.

## **ECLAIRAGE**

### **Extension et entretien de l'éclairage public**

Un nouveau luminaire et un nouveau câble d'alimentation ont été posés au chemin de la Palud.

Au moment de débiter les travaux d'extension de l'éclairage public au chemin de l'Esserpy, une partie des riverains s'y sont opposés, critiquant le type de luminaire et les emplacements choisis.

Après discussion, la Municipalité a décidé de modifier son projet et, par la même occasion, de reporter l'éclairage du chemin.

# EPURATION

(Mme Marianne Grec jusqu'au 30.06.2011  
M. Christian Durussel, dès le 1.7.2011)

## STEP de Praz-Faucon

En début d'année, notre exploitant a constaté la mort de la « biologie » des deux bassins de la STEP. Une rapide intervention de notre exploitant a permis d'éviter une pollution de la Mère.

Suite à cet événement, la Municipalité a décidé, sur les conseils du SESA (Service des eaux, sols et assainissement), de réaliser les mesures permettant d'améliorer le fonctionnement des bassins de biologie, soit :

- Modification du programme automatisé pour le pompage des boues de manière à rendre cette extraction indépendante d'un bassin à l'autre et d'augmenter le nombre de pompages journaliers.
- Mise en place d'un nouveau tapis au fond du bassin Nord de manière à couvrir toute la surface.

Grâce à ces travaux, une meilleure aération de la biologie a été enregistrée, permettant le bon fonctionnement du processus de traitement des boues.

Dans le courant de l'année il a été nécessaire de remplacer les deux moteurs des compresseurs, qui pulsent de l'air dans les bassins.

## Avenir de la STEP

L'étude commandée nous est parvenue en 2011.

Elle mentionne diverses solutions applicables à l'évolution de notre STEP. Le canton étudie en parallèle une nouvelle cartographie de l'épuration tenant compte de la problématique du traitement des micropolluants. Dès lors la Municipalité attend les résultats de l'étude cantonale.

## Remplacement de notre exploitant pendant ses absences

L'employé de la STEP de Morrens a remplacé à notre satisfaction notre exploitant des STEP pendant ses vacances.

## Traitement des boues

Les boues stockées sont pompées du silo et transportées à la STEP de l'AET pour y être déshydratées. Environ 1000m3 de boues sont évacuées. Les transports sont organisés deux fois par année.

## Pollution

Lors d'un contrôle effectué par le SESA, ce dernier nous a fait remarquer la présence de papiers dans le ruisseau de Praz-Faucon à la sortie de notre STEP. En effet, en cas de forte pluie, notre employé régule l'entrée d'eau au moyen de la vanne d'entrée de la STEP, ceci pour éviter un apport trop important d'eau qui pourrait nuire au bon fonctionnement du processus de traitement des eaux. Le collecteur principal se met alors en charge et peut selon les cas être rempli d'eau jusqu'au trop plein se situant en amont. L'eau en surplus se déverse directement dans le ruisseau de Praz-Faucon. Quelques papiers flottants ont été transportés par ce conduit. Ils sont heureusement stoppés par une grille située peu après la jonction du ruisseau et du rejet de la STEP. A cette occasion, notre exploitant a procédé au nettoyage, réglant ainsi le problème.

## Entretien du réseau

Selon le plan d'entretien du réseau d'évacuation des eaux claires et eaux usées, (EC/EU), une entreprise spécialisée a procédé au curage et au contrôle par caméra d'environ 3.7 km de canalisation.

## Litige

Pour rappel, le 31 août 2010 d'importants travaux de génie civil ont été nécessaires pour déboucher un collecteur communal unitaire situé sous les parcelles du chemin des Fougères. La Municipalité est toujours en discussion avec les propriétaires concernant la répartition des coûts de la remise en état.

## Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région du bassin supérieur du Talent (AET)

Les discussions du Comité de direction ont porté sur l'exploitation de la STEP, sur les quelques pannes et autres événements survenus sur les installations électromécaniques et entièrement maîtrisés par notre exploitant ou son remplaçant, sur les aspects financiers et sur les points particuliers suivants :

- Les résultats des analyses et des contrôles des rendements de la STEP effectués par le SESA, sont conformes aux prescriptions de la législation en vigueur, sauf au mois de juillet où les concentrations de phosphore totales ont dépassé les normes. Pour corriger la situation l'exploitant a contrôlé et modifié le dosage du chlorure ferrique.
- Les comptes de l'exercice 2010 sont approuvés le 31 mars 2011 par le Conseil intercommunal dont il ressort que la participation des communes partenaires est inférieure de 2.43 % au montant prévu au budget.
- La convention de collaboration entre la commune de Morrens et l'AET au sujet de la mise à disposition de l'employé communal de Morrens pour le remplacement occasionnel de l'exploitant de la STEP, a été signée.
- La nouvelle installation de déshydratation des boues a été mise en service le 3 mars 2011 ; elle donne entière satisfaction. A fin octobre, elle a permis de traiter 3500 m<sup>3</sup> de boues. Soit 2100 m<sup>3</sup> pour l'AET et 1400 m<sup>3</sup> en provenance d'autres communes.
- Avec la nouvelle législature 2011-2016, le Comité de direction a subi quelques changements. Le Municipal de Cugy reprend la présidence du comité.
- Par deux fois, soit les 19 et 25 août 2011, notre exploitant a constaté des pollutions aux hydrocarbures qui ont endommagé la biologie de la STEP. Il n'a pas été possible d'identifier les responsables.
- Cet automne les deux étangs ont été vidangés, une entreprise de maçonnerie a remis en état les écoulements entre les bassins ainsi que la cascade.
- Le SESA a retourné avec ses remarques le projet du PGGEi au bureau d'ingénieurs. Le plan général devrait être terminé prochainement.
- Le 31 octobre 2011, l'avance ferme de Fr. 900'000.- au taux de 1.3% auprès du Credit Suisse est renouvelée au taux de 1.2% pour une durée de 2 ans.
- Le total des charges au budget 2012 est de Fr. 569'300.— . Le budget est accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil intercommunal le 24 novembre 2011.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- vu le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2011,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CUGY DECIDE :**

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance de la Municipalité le 23 avril 2012

LA MUNICIPALITE

TABLEAU RECAPITULATIF "ORDURES MENAGERES PORTE-A-PORTE"

Année	Tonnage en kg	Population au 31.12	Tonnage par hab (kg)	Coût total (en Frs)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs)
2004	537'770	2140	251	181'726	84.92	337.93
2005	539'830	2133	253	182'914	85.75	338.84
2006	537'020	2116	254	169'492	80.1	315.62
2007	530'800	2161	246	167'532	77.55	315.62
2008	538'800	2216	243	170'065	76.75	315.64
2009	534'700	2255	237	168'750	74.85	315.6
2010	548'600	2283	240	172'558	75.58	314.54
2011	563'680	2299	245	185'392	80.64	328.90

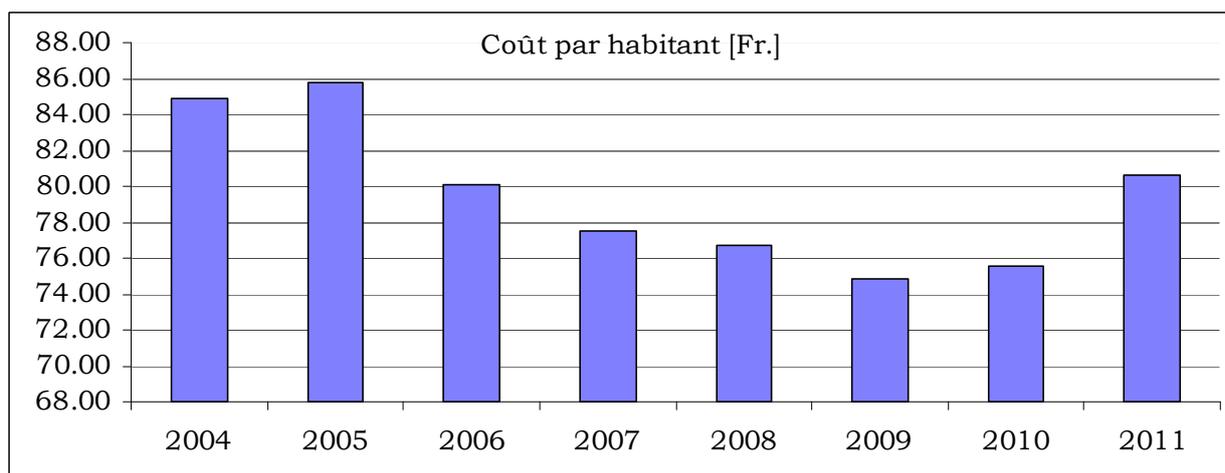
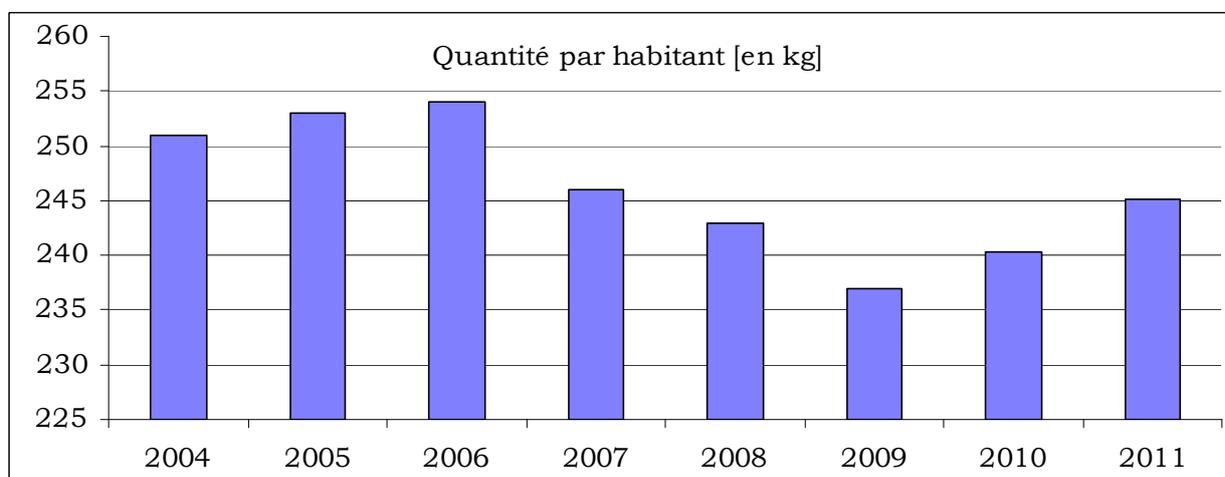
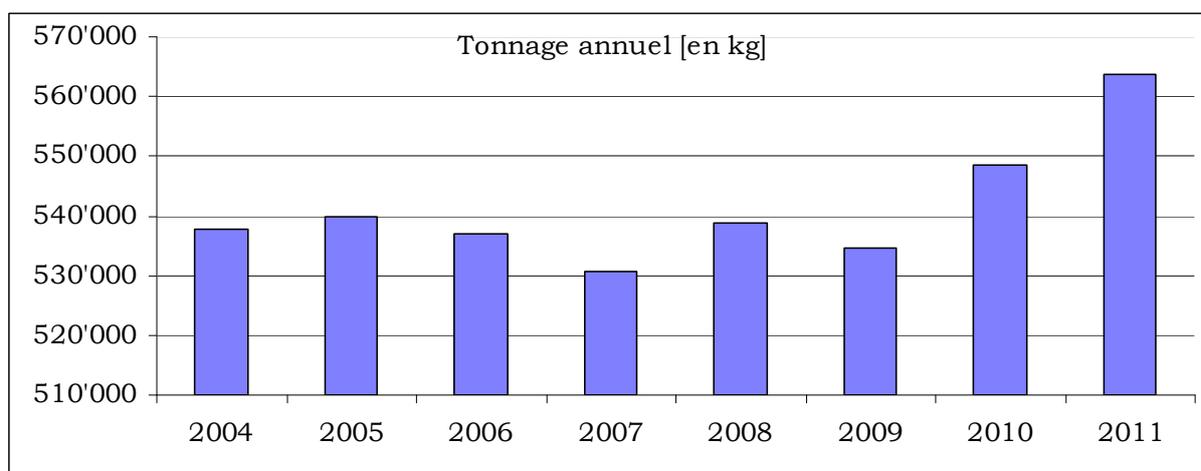


TABLEAU RECAPITULATIF "VERRE"

Année	Tonnage en kg	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (Fr.)	Coût par habitant (Fr.)	Coût par tonne (Fr.)
2004	88'120	2140	41	12'489	5.84	141.73
2005	84'910	2133	40	10'608	4.97	124.93
2006	78'690	2116	37	11'254	5.32	143.02
2007	72'620	2161	34	9'259	4.28	127.5
2008	61'780	2216	28	8'113	3.66	131.32
2009	66'780	2255	30	9'009	3.99	134.9
2010	69'540	2283	30	8'773	3.84	126.16
2011	62'752	2299	27	5'938	2.58	94.62

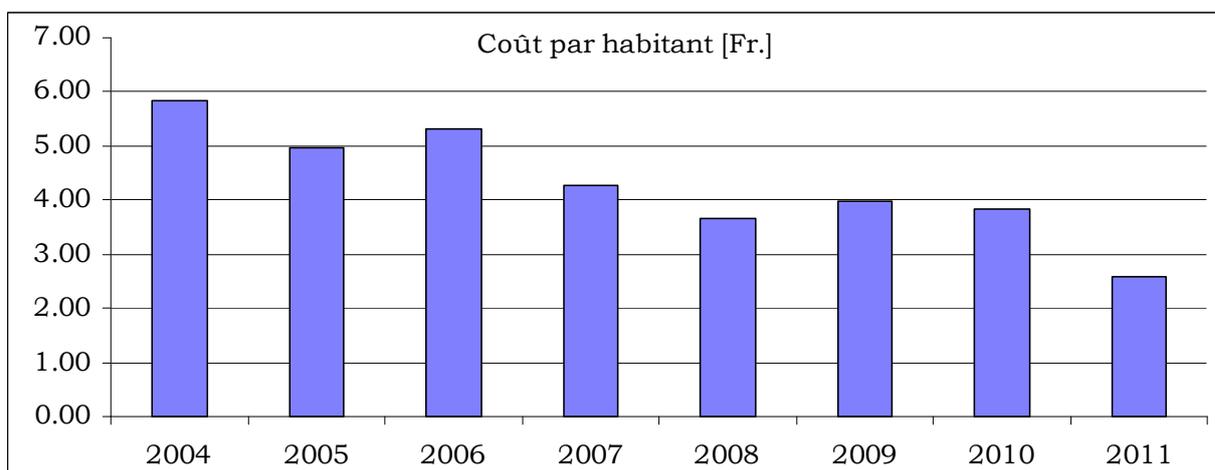
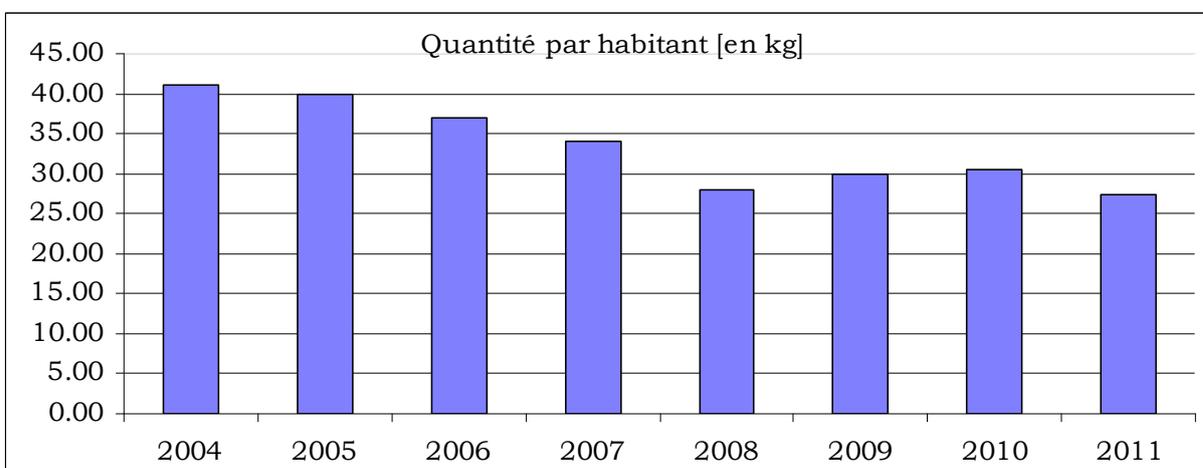
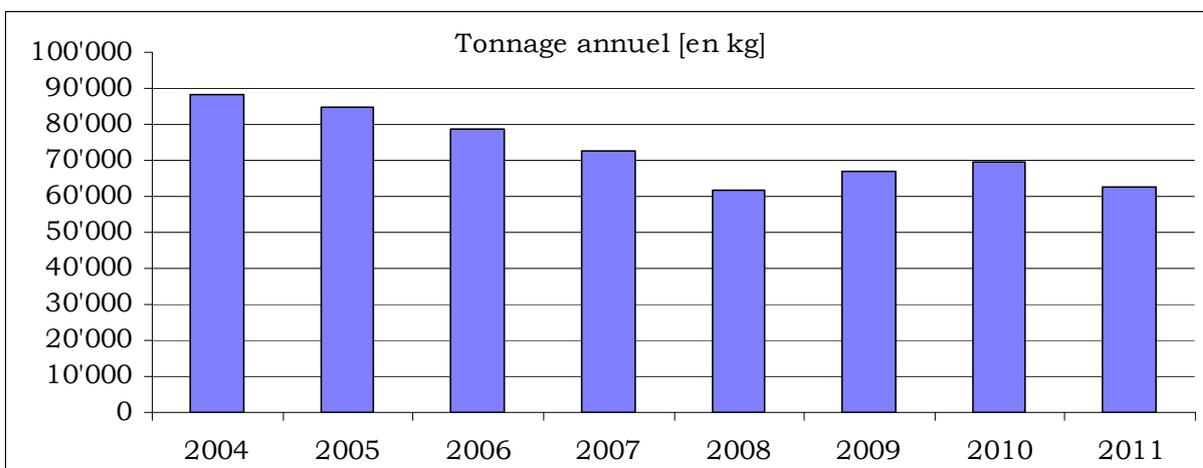


TABLEAU RECAPITULATIF "PAPIER"

Année	Tonnage en kg	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (Fr.)	Coût par habitant (Fr.)	Coût par tonne (Fr.)
2004	110'150	2140	51	9'677	4.52	87.85
2005	111'620	2133	52	10'873	5.09	94.41
2006	111'490	2116	53	9'592	4.53	86.03
2007	121'470	2161	56	7'795	3.61	64.17
2008	128'440	2216	58	9'107	4.11	70.91
2009	119'080	2255	53	7'863	3.49	66.03
2010	113'340	2283	50	7'099	3.11	62.63
2011	131'410	2299	57	8'501	3.70	64.69

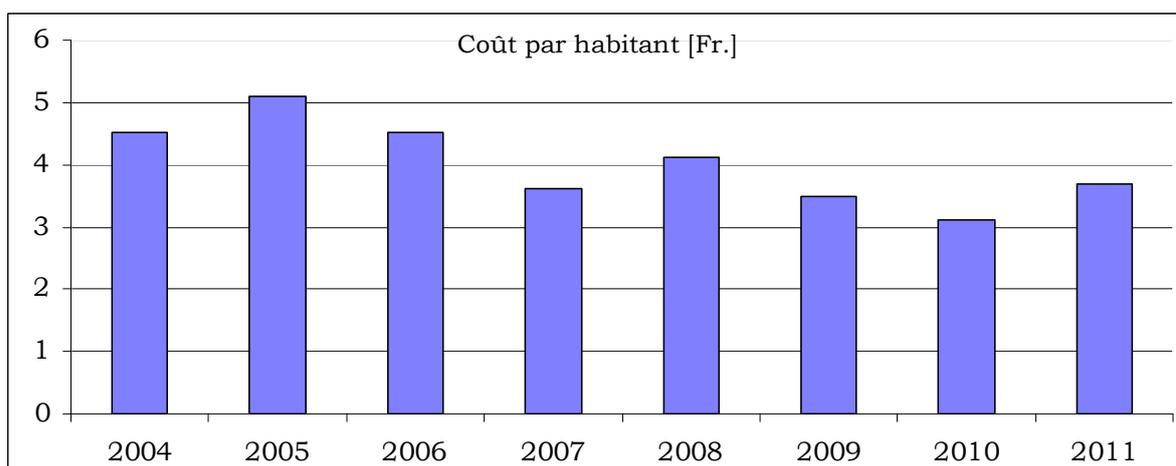
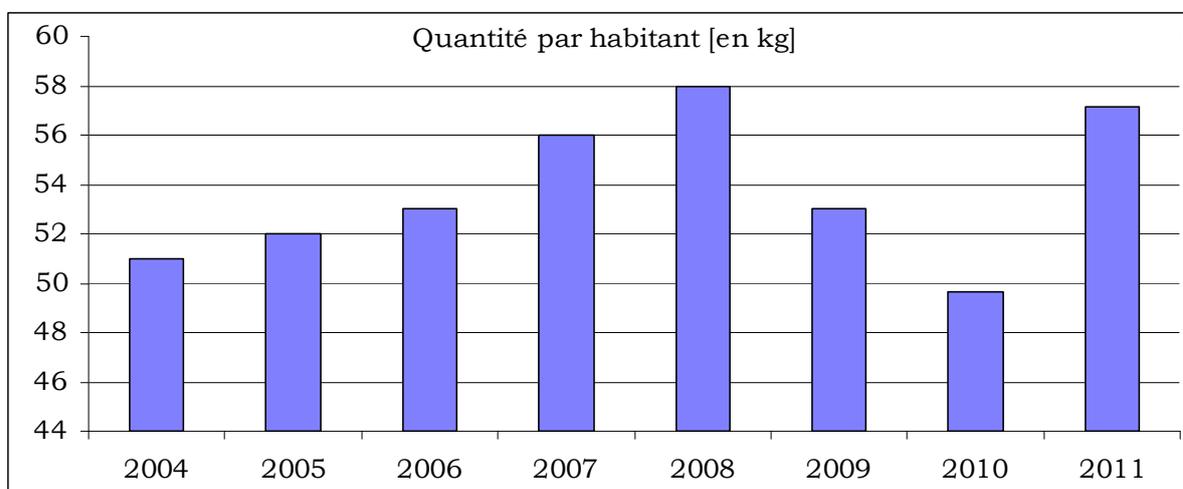
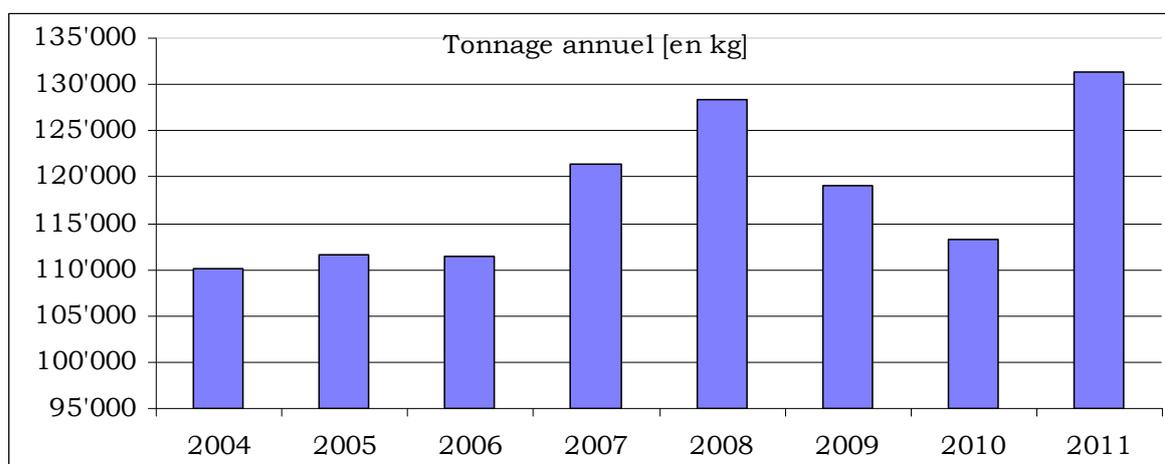


TABLEAU RECAPITULATIF "DME DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS"

Année	Tonnage en kg	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (Fr.)	Coût par habitant (Fr.)	Coût par tonne (Fr.)
2004	95'210	2140	45	40'308	18.83	423.35
2005	97'520	2133	46	41'366	19.39	424.18
2006	96'140	2116	45	34'713	16.4	361.06
2007	94'260	2161	44	32'223	14.91	341.85
2008	107'440	2216	48	36'076	16.28	335.78
2009	98'800	2255	44	33'978	15.07	343.91
2010	97'740	2283	43	33'378	14.62	341.50
2011	109'980	2299	48	29'974	13.04	272.54

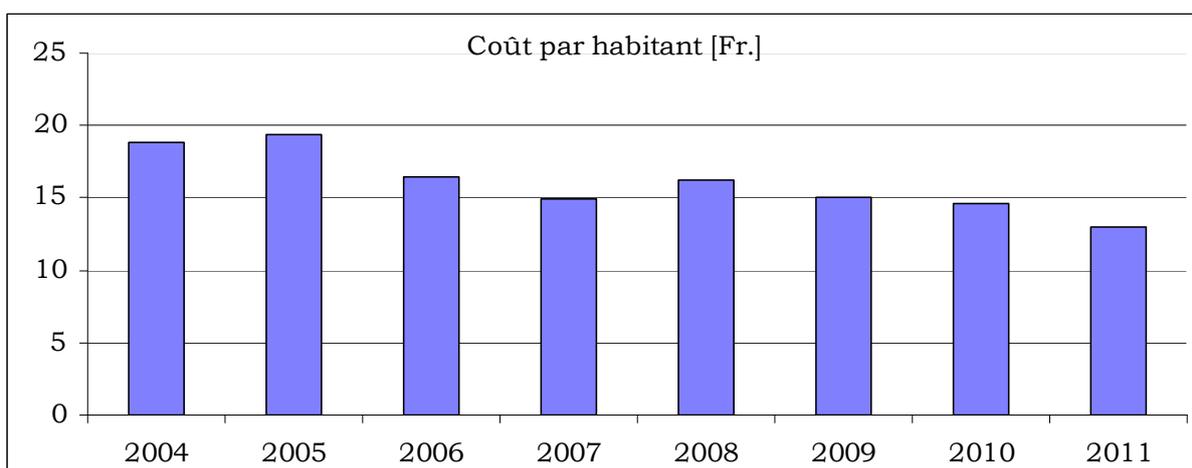
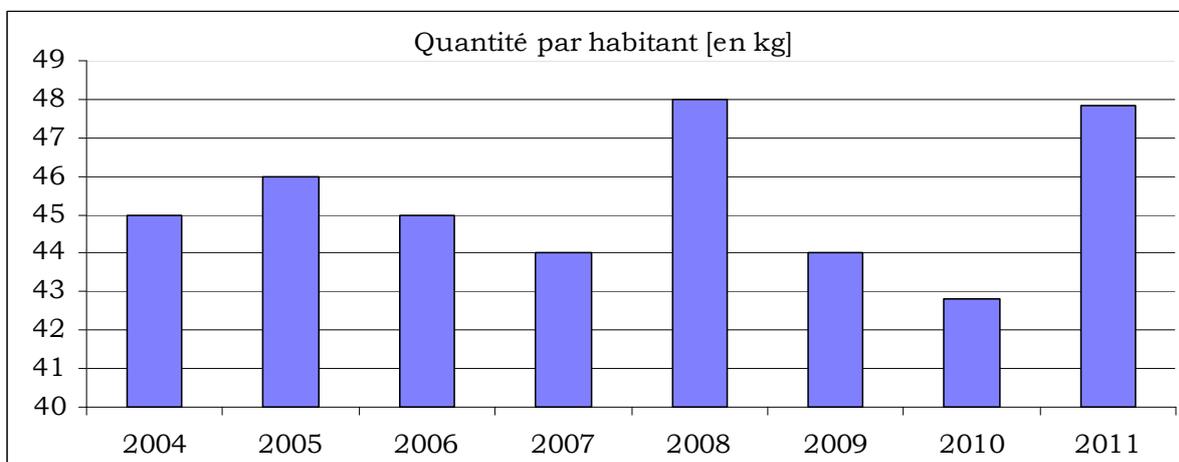
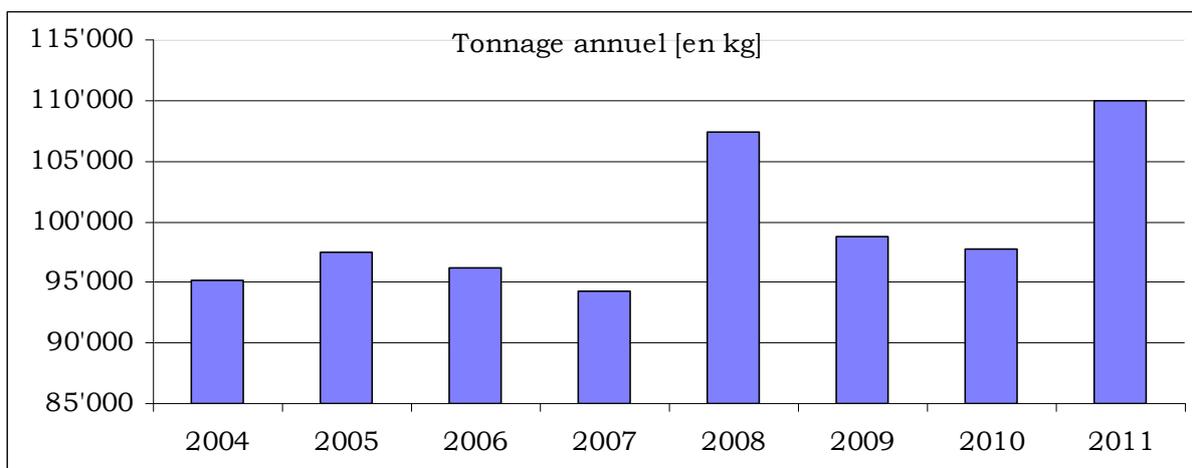


TABLEAU RECAPITULATIF "COMPOSTAGE ET BRANCHES"

Année	Total m <sup>3</sup>	Population au 31.12	m <sup>3</sup> par hab.	Coût total (Fr.)	Coût par habitant (Fr.)	Coût par m <sup>3</sup> (Fr.)
2004	1'228	2140	0.573	49'783	23.26	40.54
2005	1'347	2133	0.632	55'076	25.82	40.89
2006	1'191	2116	0.563	41'995	19.85	35.26
2007	1'062	2161	0.491	46'907	21.71	44.17
2008	1'365	2216	0.616	58'899	26.58	43.15
2009	1'049	2255	0.465	56'953	25.26	54.29
2010	1'082	2283	0.474	48'560	21.27	44.88
2011	1'092	2299	0.475	42'035	18.28	38.49

